



Bulletin Municipal *Le Messenger* de Plesder



Sommaire

● Édito du Maire	p. 2	● Commission jeunes	p. 18
● Vie locale	p. 3	● Vie Active et vie Sociale	p. 18
● Compte rendu des conseils municipaux	p. 4	● Bretagne Romantique (CCBR)	p. 20
● Finances	p. 14	● Vie associative	p. 23
● Info travaux	p. 15	● Agenda associatif	p. 28
● Vie scolaire	p. 16	● Infos pratiques	p. 29
● T.A.P	p. 17		



Chère Plesdéroise, Cher Plesderois,

Je vous présente tous mes vœux pour l'année 2016 ainsi qu'à toutes vos familles. Que cette nouvelle année vous apporte, la joie, le bonheur et surtout la santé.

Je souhaite, également, présenter tous mes vœux à toute l'équipe municipale, à leur famille ainsi qu'au personnel de notre commune et à leur famille.

A l'aube de la nouvelle année, partager le plaisir de vivre ensemble, c'est d'abord aimer notre commune et vouloir son développement. C'est cet attachement à notre commune qui nous unit. En 2016, souhaitons avant tout que l'on se retrouve dans les valeurs essentielles.

Malgré le contexte de rigueur budgétaire national, en 2016 nous mettrons tout en œuvre pour ne pas être en reste aussi bien au niveau communal qu'au niveau communautaire.

C'est peu dire que le climat est morose dans les communes et villes de France en cette fin d'année 2015.

La réduction des dotations que nous impose l'État depuis quelques années commence à se faire sentir sérieusement. Projetée à échéance de trois ans elle devient même anxiogène pour un grand nombre de maires.

Le 19 septembre dernier ceux-ci, toutes tendances politiques confondues, ont manifesté leur colère, face aux restrictions budgétaires sans précédent, imposées par notre Gouvernement. Ce plan unique va entraîner mécaniquement des hausses d'impôts locaux dans la très grande majorité des communes, mais le Gouvernement pousse le cynisme politique jusqu'à annoncer 2 M€ de réduction d'impôts sur le revenu de l'année prochaine !

Sommes-nous égaux devant l'impact de ces baisses drastiques ? Bien-sûr que non ! Dans les grandes métropoles de l'ouest choyées en infrastructures depuis des décennies, la baisse des dotations de l'État est encore compensée par le gain de population et le dynamisme de l'activité des entreprises. Dans les territoires ruraux ou ceux qui ont connu le déclin industriel... point de ce dynamisme-là.

Bref, on a vu fleurir ce printemps, partout autour de nous, des hausses d'impôts locaux et des plans de réduction de dépenses à la hauteur du choc en cours et à venir.

Et chez nous, à Plesder ? Pourtant, si la baisse de nos dotations est terrible, l'État n'a pas abandonné jusqu'ici les principes de solidarité et les a plutôt renforcés cette année. Nous avons été compensés d'une partie substantielle des baisses classiques. Cela mérite d'être souligné.

Après ce bel été ensoleillé et un automne plus qu'estival nous voici rentrés dans le plus profond de l'hiver. Nous avons vécu une triste fin d'année avec les attentats de Paris, le vendredi 13 novembre. Je voudrais rendre hommage à toutes ces familles qui ont perdu un être cher. Beaucoup étaient des jeunes représentant l'avenir de notre Pays. Ils nous ont quittés dans la haine et la tourmente. Ce jour-là, nous avons tous pris une balle en plein cœur. Je souhaite que nous retrouvions la PAIX.

Après cette brève rétrospective sur notre beau Pays, je vais reprendre l'actualité sur notre commune. Chaque année à pareille époque, le bulletin municipal, trait d'union entre les élus et la population, retrace l'historique des actions engagées par la municipalité. Mais au-delà des informations purement locales, il se doit de vous informer des évolutions législatives et réglementaires, ainsi que des informations pratiques susceptibles de vous aider dans vos démarches au quotidien. Pour les internautes, de plus en plus nombreux, le site «plesder.fr» vous permet d'accéder à toutes les informations relatives à la commune, et notamment les comptes rendus des séances des conseils municipaux. Il vous offre également la possibilité de nous faire part de vos remarques, vos suggestions...

Une année riche en événements avec des animations associatives mais aussi les lancements de nombreux travaux engagés par la Municipalité. Notre village bouge, se rénove, évolue et c'est une bonne chose.

Comme vous avez pu le constater, les travaux de rénovation de la salle de jeunes et de la culture (SDJC) sont bien avancés. La rénovation apporte parfois des lots de surprises imprévues mais je vous rassure, nous devrions la récupérer avec toutes ses transformations en février. Si tout se passe comme prévu, nous devrions l'inaugurer en Mars. Je ne pourrai pas organiser de vœux cette année faute d'endroit pour se retrouver comme à l'accoutumé. Cette manifestation remplacera nos vœux annuels et l'équipe Municipale et moi-même serons heureux de vous accueillir dans un espace neuf, agréable, fonctionnel et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Si je devais faire le bilan de cette année écoulée, j'évoquerai dans un premier temps, la rentrée scolaire qui s'est très bien passée. La réforme des rythmes scolaires mise en place l'année dernière est bien rodée et le personnel communal s'est bien approprié les nouvelles tâches qui leur ont été confiées.

Dans un second temps, La création d'un plateau multi générationnel et l'aménagement d'un terrain de boule a été mis à disposition de tous, depuis le mois de juin. Nous prévoyons de faire des travaux au niveau des vestiaires de foot mais j'ai quelques scrupules à engager un budget sur ce projet. Nous sommes régulièrement victimes de vandalisme... Cet outil est réservé, principalement aux jeunes et je m'aperçois que ce sont eux qui le détruisent. Je ne peux pas cautionner cette façon de vivre sur notre commune. Tout a un prix et il faut que ces individus qui prennent un malin plaisir à tout casser sachent que se sont tous les habitants de la commune qui paient la facture des réparations.

Fort heureusement, les membres de la Commission jeunes de notre commune se sentent plus investis et plus concernés par leur avenir et leur appartenance à notre territoire.

En ce qui concerne la gestion du budget communal, celui-ci s'articule autour de deux piliers incontournables, maintenir et améliorer les infrastructures en plaçant le citoyen au cœur de nos préoccupations et en gardant le souci du bon usage des deniers publics.

Nous réalisons nos engagements prévus depuis 2008. Nous travaillons, nous nous adaptons et nous essayons de trouver des solutions avec nos partenaires.

Je voudrai conclure en remerciant les présidentes, les présidents et les membres des associations pour tout le travail qu'ils font pour notre commune. Ils ont su faire preuve de patience dans l'attente de la livraison de notre salle qui est un précieux outil pour toutes leurs organisations de manifestations publiques.

Et enfin, j'aurai une pensée émue pour ceux et celles frappés par la maladie, par un deuil, pour les personnes âgées dont la santé est fragile. Je leur exprime ma fraternité et toute ma sympathie.

J'espère que cette nouvelle année apportera la paix à chacun d'entre nous.

Bonne Année 2016

Le Maire
Evelynne SIMON-GLORY

Bonne année 2016

L'équipe municipale vous informe que cette année, il n'y aura pas la cérémonie des vœux traditionnels.

NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET EST EN LIGNE !

C'était une des priorités de la nouvelle équipe Communication : mettre en place le nouveau site web de la mairie de Plesder !



DANS LA TOILE !

C'est chose faite depuis quelques mois maintenant : le site «plesder.fr» est en place et contient les informations que vous recherchez et les actualités sur la commune.

La recherche du mot «Plesder» sur Google donne en 1ère réponse le lien vers le site municipal, qui a déjà reçu plus de 1400 visites depuis son ouverture. Entrez, vous y découvrirez alors la commune, les services municipaux, les actualités et bien plus encore.

C'EST SIMPLE ET PRATIQUE !

L'équipe municipale en charge de la Communication a voulu mettre en place un site internet intuitif et utile à tous.

- **Le bandeau du haut**, contient les différentes rubriques, regroupées par catégorie : Mairie, vie communale, enfance et jeunesse, vie pratique, liens institutionnels et base documentaire.
- **Le centre de la page d'accueil** contient les derniers articles et s'affiche à la façon d'un blog, en commençant par l'article le plus récent.
- **La colonne de gauche** contient les raccourcis pour accéder rapidement aux horaires et au formulaire de contact.
- **La colonne de droite** liste les éléments à venir et les publications de la page Facebook de la mairie.

DES INFORMATIONS PRATIQUES SUR VOTRE COMMUNE TOUJOURS À JOUR !

Le site plesder.fr est régulièrement mis à jour par le secrétariat de la mairie. Dans « Vie Pratique », les pages du site service-public.fr sont directement accessibles afin de vous relayer les informations concernant aussi bien vos démarches administratives (carte d'identité ou passeport, carte grise) ou vos droits (aides sociales, chômage ou d'assurance maladie). Vous trouverez également le résumé des dernières publications de la page Facebook de la mairie <https://www.facebook.com/mairie.deplesder/>

ET ENSUITE ?

Le site continuera à évoluer dans son ergonomie, en utilisant les possibilités techniques actuelles et futures, afin de vous rendre la navigation encore plus intuitive et agréable.

Que vous ayez une remarque tant sur le contenu que sur l'aspect, un événement à promouvoir ou tout autre question, envoyez-nous un message. Le formulaire de contact est là pour ça !

Arnaud et Rémy

ETAT CIVIL ANNÉE 2015

LISTE DES NAISSANCES

Le 01 Mars 2015 :	Nathan Fabien Daniel CHARTIER
Le 31 Mars 2015 :	Louane Christine Lydie PRIÉ
Le 24 Avril 2015 :	Armand Nicolas BRILLAUD
Le 23 Juin 2015 :	Yael Lino Vinc BREBEL
Le 29 Juin 2015 :	Ambre Celine Clémentine LE BOURG
Le 28 Août 2015 :	Léna Jade SÉNÉCHAL
Le 21 Septembre 2015 :	Sirius Jean Rolland BROUARD

LISTE DES MARIAGES

Le 01 Avril 2015 :	Laurent Vincent Hervé JÉHANNE et Michèle Josiane Lucette TROUËSSIN
Le 16 Mai 2015 :	François Jean Daniel MOREL et Karine Monique Bernadette PICARD
Le 03 Octobre 2015 :	Alexandre Pascal Sylvestre VILLEPONTTOUX et Angélique Maude Laurence GOHIN

LISTE DES DÉCÈS

Le 30 Avril 2015 :	Claude Raymond Marcel Roger CHAUVIN, 71 ans
Le 15 Juillet 2015 :	Eugène Marie Guy Pierre LELAY, 83 ans
Le 20 Novembre 2015 :	André GÉRARD, 84 ans

CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2014

ETAIENT PRESENTS :
Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Jean-Pierre, Mr MOREL Eric, Mr COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, Mr THIBAUT Patrick, Mr HERVE Sandy, Mr DELION Rémy, Mr DELOFFRE Arnaud, Mme DESERT Magalie, Mme MARY Cécile, Mr DELAROCHEAULION Frederic, Mme CLOSSAIS Soazig

Procuration: De Mme BONENFANT Nathalie à Mme SIMON-GLORY Evelyne
De Mr BAUX Mickaël à Mr HERVE Sandy

1- RÉNOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE
DE JEUNES ET DE LA CULTURE.

Le montant estimatif des travaux ayant été revu à la hausse, le montant initial du marché de maîtrise d’œuvre augmente en conséquence.

Montant de départ : 23 550,00€ HT
Montant proposé : 29 335.41€ HT

Le Conseil Municipal à l’unanimité, refuse l’avenant au contrat de maîtrise d’œuvre.

2- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE
BIBLIOTHÈQUE DE PLEUGUENEUC.

La Commune de Plesder versera la somme de 5 000.00€ par an afin que les Plesdérois(es) bénéficient des mêmes services que les Pleugueneucos.

3- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE
FINANCEMENT DE LA SALLE DE JEUNES
ET DE LA CULTURE

L’opération d’extension et la rénovation de la Salle de Jeunes et de la culture est éligible à la Dotation d’équipement des Territoires Ruraux

DEPENSE : 515 064,89 €
RECETTE : 128 766,22 € de Subventions + Participation communale
386 298,67 € : 515 064,89 €

4- CONSULTATION SUR L’AGRANDISSEMENT
D’UN ÉLEVAGE PORCIN

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur l’agrandissement de l’élevage porcin, de L’EARL LES HAUTS DE LA BUHARAYE, domiciliée lieu-dit les Buissonnets à Plesder.

Le conseil municipal à l’unanimité rend un avis favorable à l’agrandissement de l’élevage porcin

5- BUDGET PRINCIPAL-DÉCISIONS
MODIFICATIVES-RÉGULARISATION
DES ÉCRITURES COMPTABLES

Depuis 2011, la trésorerie de Tinténiaç, associée à la cour des comptes, a entrepris une vaste opération de régularisation des écritures comptables, au fil des années des anomalies se sont glissées dans la comptabilité de la commune, ces anomalies, si elles ne sont pas corrigées pourraient bloquer la transmission des comptes de gestion de fin d’année.

Certaines corrections vont nécessiter la passation d’écritures comptables spécifiques, et donc la mise à disposition de crédits budgétaires sur certains articles.

Il est proposé au conseil municipal une décision modificative globale, permettant de prévenir des crédits budgétaires sur des articles qui seront utilisés pour corriger ces anomalies.

1-Effacement de réseau
Recette d’investissement : 14 714,77 €
Dépense d’investissement : 14 714,77 €

2-Etudes suivies de travaux
Recette d’investissement :18 349,50 €
Dépense d’investissement : 18 349,50 €

3-Amortissements
Recette d’investissement : 1 335,34 €
Dépense d’investissement : 1 335,34 €

6- AVENANT CONVENTION FOND DE CONCOURS
D’AIDE AUX PETITES COMMUNES

Le conseil municipal adopte à l’unanimité le nouveau montant d’aide accordé au titre du fonds de concours d’aide aux petites communes, soit 30 930,15 € qui viendront financer le programme voirie 2013 et 5 073,04 € en financement des illuminations de Noël.

7- ESPACE D’ACTIVITÉS MULTIGÉNÉRATIONNEL
TERRASSEMENT DU PLATEAU MULTISPORTS

Après mise en concurrence de plusieurs entreprises, le conseil municipal approuve la proposition de la communauté de communes de la Bretagne Romantique, concernant l’aménagement de la plateforme du futur plateau multisports pour un montant de 17 034,00 € TTC.

CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2015

ETAIENT PRESENTS :
Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Éric, Mr COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, Mr THIBAUT Patrick, Mr HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, Mr DELION Rémy, Mr DELOFFRE Arnaud, Mme DESERT Magalie, Mme MARY Cécile, Mr BAUX Mickaël, Mr DELAROCHEAULION Frédéric, Mme CLOSSAIS Soazig

Procuration : De Mr MOREL Jean-Pierre à Mme SIMON-GLORY Evelyne
Absents Excusés : Néant

1- RÉNOVATION ET EXTENSION
DE LA SALLE DE JEUNES ET DE LA CULTURE –
ANALYSE DES OFFRES

Les entreprises ayant la meilleure note sont les suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	NOTE FINALE
Lot 1 : Maçonnerie	JR Maçonnerie	109 421,58€	93.8/100
Lot 2 : Charpente	CEB	15 781,16€	99/100
Lot 3 : Couverture	LEVACHER	15 082,70€	94/100
Lot 4 : Etanchéité	SMAC	15 930,45€	99/100
Lot 5 : Menuiserie aluminium	MARTIN	35 077,85€	94/100
Lot 6 : Menuiseries intérieures	AUGUIN	20 400,00€	98/100
Lot 7 : Plâtrerie sèche/ isolation	BETHUEL	38 236,69€	99/100
Lot 8 : Plafonds suspendus	MANIVEL	8 379,68€	97.7/100
Lot 9 : Carrelage/faïence	LEBLOIS Claude	19 866,00€	98/100
Lot 10 : Peinture/sol souple	EMERAUDE PEINTURE	24 780,28€	98/100
Lot 11 : Electricité	LUSTRELEC	23 971,57€	99/100
Lot 12 : Plomberie/sanitaire/ chauffage/ventilation	AIRV	32 549,11€	99/100

2- ESPACE D’ACTIVITÉS MULTIGÉNÉRATIONNEL
MISE EN CONCURRENCE FOURNITURE
DU PLATEAU MULTISPORT

ENTREPRISES	PRIX DE BASE HT
SDU	39 951,00€
SYNCHRONICITY	32 738,65€
SPORT NATURE	39 773,00€
AGORESPACE	42 706,00€
MECO	19 970,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :
APPROUVE le devis de l’entreprise S.D.U de Locminé pour un montant TTC toutes options de 47 941,20€

3- CONVENTION MEGALIS

Le conseil municipal adhère au bouquet de service numérique de Megalis Bretagne, cette adhésion lui permet de pouvoir rentrer dans le 21ème siècle en dématérialisant tous ses échanges de documents avec la Préfecture et la Trésorerie de Tinténiaç. La contribution financière est supportée par la Communauté de Communes de Bretagne Romantique.

4- SALLE DE JEUNES ET DE LA CULTURE :
DEMANDE DE SUBVENTION
FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIAL

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Général d’Ille et Vilaine, avec le Fond de Solidarité Territorial, peut subventionner le projet « Extension et rénovation de la Salle de Jeunes et de la Culture ».

RECETTES	
DETR (30%)	124 499,48 €
Certificat d’énergie	2 279,76 €
Fonds de Solidarité Territorial	?
TOTAL SUBVENTION	126 779,24 €
Participation communale (solde définitif + TVA)	371 218,69 €
TOTAL RECETTES	497 997,94 €

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2015

ETAIENT PRESENTS:
Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Eric, Mr COQUIO Patrick, Mr THIBAUT Patrick, Mr HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, Mr DELION Rémy, Mme MARY Cécile, Mr BAUX Mickaël, Mr DELAROCHEAULION Frédéric, Mme CLOSSAIS Soazig

Procuration : De Mme BRYON Jocelyne à Mme BONENFANT Nathalie
Absents Excusés : Mr MOREL Jean-Pierre, Mme DESERT Magalie, Mr DELOFFRE Arnaud

1- COMPTE DE GESTION ET COMPTE
ADMINISTRATIF - COMMUNE/ASSAINISSEMENT
LOTISSEMENT L’ORÉE D’ARMOR 2014

DÉPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
442 899,50€	132 931,23€	493 436,72€	211 961,19€

DÉPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
45 228,64€	31 252,71€	59 530,13€	24 505,10€

DÉPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
59 638,64€	0,00 €	0,00 €	0,00 €

2- AFFECTATION RÉSULTAT BUDGET PRIMITIF
COMMUNE/ASSAINISSEMENT/LOTISSEMENT
L'ORÉE D'ARMOR 2015

Commune :

	DÉPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution d'investissement		174 781,60 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Recettes d'investissement)		50 000,00 €
002 Résultats de fonctionnement reporté		22 820,14 €

Assainissement :

	DÉPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution d'investissement		
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Recettes d'investissement)		18 044,31 €
002 Résultats de fonctionnement reporté		23 992,35 €

Lotissement L'Orée d'Armor :

	DÉPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution d'investissement		
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Recettes d'investissement)		
002 Résultats de fonctionnement reporté	59 638,64€	

3- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations Extérieures :

Comice agricole	0,60 €/H
Office des sports	1€/H
Ass .Familiale Rurale du Canton de Tinténiac ADMR	100,00€
Association de la prévention routière ST-GREGOIRE	30,00€

Associations Plesdéroises :

ACCA de Plesder (150€ pour destruction de nuisibles)	150,00€
+ Subvention pour destruction des nuisibles	150,00€
Anciens Combattants de Plesder	150,00€
Club de l'Amitié de Plesder	150,00€
Comité de Jumelage PLESDER-AHORN	150,00€
+ Subvention pour le Relais des Villages	150,00€

Foyer des jeunes et d'Education Populaire PLESDER	150,00€
APE	150,00€
Association de Gymnastique Plesder	150,00€
Théâtre « Tous en Scène à Plesder »	150,00€
Association FC Linon	150,00€
Rêves de Bambins	150,00€

4- TAUX D'IMPOSITION

Augmentation des taux d'imposition de 2%.

Soit le détail suivant :

Taxe d'habitation : 14,59%
Taxe foncière (bâti) : 17,06%
Taxe foncière (non bâti) : 44,42%

5- BUDGET PRIMITIF COMMUNAL
ASSAINISSEMENT/LOTISSEMENT
L'ORÉE D'ARMOR 2015

Commune :

SECTION INVESTISSEMENT		
RI	Total recettes d'investissement	672 797,10€
DI	Total dépenses d'investissement	672 797,10€

SECTION FONCTIONNEMENT		
DF	Total dépenses de fonctionnement	471 397,14 €
RF	Total recettes de fonctionnement	471 397,14 €

Assainissement :

SECTION INVESTISSEMENT		
RI	Total recettes d'investissement	66 541,76€
DI	Total dépenses d'investissement	66 541,76€

SECTION FONCTIONNEMENT		
DF	Total dépenses de fonctionnement	44 699,00€
RF	Total recettes de fonctionnement	44 699,00€

Lotissement L'Orée d'Armor :

SECTION FONCTIONNEMENT		
DF	Total dépenses de fonctionnement	59 638,64€
RF	Total recettes de fonctionnement	59 638,64€

SDJC – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de financer le projet « Extension et rénovation de la Salle de Jeunes et de la Culture », il est possible de demander une subvention parlementaire.

De plus la Communauté de Communes, dans son programme PRACTISE, peut subventionner une partie des travaux dès lors que ceux-ci permettent des économies d'énergie et correspondent aux critères de performance thermique de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2015

ETAIENT PRESENTS:

Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Eric, Mr COQUIO Patrick, Mr THIBAUT Patrick, Mr HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, Mr DELION Rémy, Mme MARY Cécile, Mr BAUX Mickaël, Mr DELAROCHEAULION Frédéric, Mme CLOSSAIS Soazig

Procuration : De Mme BRYON Jocelyne à Mme BONENFANT Nathalie

Absents Excusés : Mr MOREL Jean-Pierre, Mme DESERT Magalie, Mr DELOFFRE Arnaud

1- ESPACE D'ACTIVITÉS MULTIGÉNÉRATIONNEL
DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de financer le projet « Espace d'activités multigénérationnel », il est possible de demander une subvention parlementaire.

De plus l'enveloppe attribuée à la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux ayant été augmentée et qu'un dépôt de dossier est possible jusqu'en avril, il serait bon de demander également la DETR.

Plan de financement :

DEPENSES Réelles	
Terrassement	28 000,00€
Plateau multisport	39 951,00€
Table de ping-pong	1 490,00€
Structure toboggan + jeux ressort	5 850,00€
Bancs	3 580,00€

DEPENSES Réelles (suite)	
Poubelles	1 648,00€
Tables pique-nique	2 572,00€
Installation jeux	2 600,00€
Préparation support jeux (bac à gravier)	3 720,00€
Panneau d'informations	155,00€
Test conformité	480,00€
TOTAL HT	90 046,00€
TVA (20%)	18 009,20€
TOTAL TTC	108 055,20€

RECETTES	
DETR (30%)	27 013,80€
Subvention Parlementaire	?
TOTAL SUBVENTION	27 013,80€
Participation communale	81 041,40€
TOTAL TTC	108 055,20€

2- ESPACE D'ACTIVITÉS MULTIGÉNÉRATIONNEL
CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

Le service voirie de la Communauté de Communes Bretagne Romantique a été mandaté pour effectuer les travaux de terrassement et aménagements de l'Espace d'Activités Multigénérationnel.

Afin de clôturer le projet la Communauté de Communes Bretagne Romantique propose une convention de mandatement de travaux pour un montant de 16 566,60€ TTC.

3- SALLE DE JEUNE ET DE LA CULTURE
AVENANTS N°1 ET 2

Lot n°1 : Maçonnerie

Avenant n° 1 - montant : 3 018,50€ HT

Nouveau montant du marché : 112 440,08€ HT

Objet : accès arrière cuisine

Lot n°2 : Charpente

Avenant n° 1 - montant : 1 657,71€ HT

Nouveau montant du marché : 17 438,87€ HT

Objet : démontage du solivage

4-MEGALIS – AVENANT À LA CONVENTION

Le déploiement par Megalis Bretagne de sa nouvelle Plateforme Régionale d'Administration Electronique prévoit notamment l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission ».

5- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE
TRANSMISSION DES DONNÉES RÉSEAU

La Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR) administre et gère un Système D'Information Géographique (SIG) depuis 2009 ayant pour objectif de mutualiser le maximum de données géographiques sur le territoire et les rendre consultables par l'ensemble des communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, AUTORISE les concessionnaires de réseaux (ERDF, SAUR, VEOLIA, GRDF...) à transmettre à la CCBR l'ensemble de leurs données numériques

6- MARCHÉ GROUPÉ DE FOURNITURE
D'ÉLECTRICITÉ

La Commune de Plesder adhère au marché groupé de fourniture d'électricité mis en place par le Syndicat Départemental d'Énergie 35, afin de bénéficier de tarifs préférentiels.

7- TRANSFERT DE COMPÉTENCE
« INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR
VÉHICULES ÉLECTRIQUES »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :
APPROUVE le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Met à disposition du SDE35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».

S'ENGAGE à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple) aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

8- VENTE DE LOGEMENTS DE LA S.A LA RANCE

Le Conseil d'Administration de la S.A La Rance a décidé la vente de logements à Plesder.

Soit 6 pavillons situés du n°11 à 21 Les longues Villes.

Ces logements ont été financés par 3 emprunts dont la commune s'était portée garante.

Le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE à la vente des logements par la SA La Rance.

9- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LINON –
ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LANRIGAN

L'assemblée approuve l'adhésion de La commune de Lanrigan au Syndicat Mixte du bassin du Linon.

CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2015

ETAIENT PRESENTS :

Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Éric, Mr COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, Mr HERVE Sandy, Mr DELOFFRE Arnaud, Mme DESERT Magalie, Mme MARY Cécile, Mr BAUX Mickaël, Mr DELAROCHEAULION Frédéric, Mme CLOSSAIS Soazig

Procuration : De Mme BONENFANT Nathalie à Mme BRYON Jocelyne
De Mr DELION Rémy à Mme CLOSSAIS Soazig
De Mr MOREL Jean-Pierre à Mme SIMON-GLORY Evelyne

Absents Excusés : Mr THIBAUT Patrick

1- SALLE DE JEUNES ET DE LA CULTURE
LOT CHARPENTE AVENANTS N°2 ET 3

Lot n°2 : Charpente
Nouveau montant du marché après avenant n°1 : 17 438,87€ HT
Avenant n°2 : 456,73€ HT
Avenant n°3 : 77,08€ HT
Nouveau montant du marché : 17 972,68€ HT
Objet : remplacement d'une sablière existante et traitement des 4 fermes par pulvérisation

2- CCBR – FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR
DES PETITES COMMUNES

Mme Le Maire explique que par délibération en date du 5 mars 2015, le conseil de la communauté de communes a décidé d'approuver le deuxième programme de politique de soutien en faveur des opérations d'investissement des « petites communes » pour la période 2015-2020.

A ce titre le conseil a décidé d'affecter une enveloppe globale de 2 100 000 € sur la durée du mandat.

Cette enveloppe est répartie entre 17 des 27 communes membres selon des critères précis telle que la population ou la superficie.

Le montant attribué pour la commune de Plesder est de 147 138,00€

3- AVENANT À LA CONVENTION DE
TÉLÉTRANSMISSION AVEC LA PRÉFECTURE

Aujourd'hui la commune de Plesder transmet les actes soumis au contrôle de légalité, en Préfecture, via un service de télétransmission. N'étaient pas concernés jusqu'ici les actes budgétaires. Afin de pouvoir télétransmettre les actes budgétaires en Préfecture, pour contrôle de légalité, un avenant à la convention avec la Préfecture doit venir modifier la convention initiale afin d'y inclure les actes budgétaires.

4- LOYER BOULANGERIE

Aux termes du bail de la boulangerie, la révision était stipulée triennale, au 1er décembre (2014, 2017 puis renouvellement en 2020).

Pour la révision au 1er décembre 2014, il est tenu compte de l'indice de référence initial soit l'indice trimestriel du coût de la construction établi

par l'INSEE pour le quatrième trimestre 2010 qui ressortait à 1533 points, et du même indice pour le quatrième trimestre 2013 qui ressort à 1615 points.

Après en avoir délibéré, avec une voix contre, une abstention et douze voix pour,
DECIDE d'augmenter le loyer de la boulangerie de 30,62€ par mois, soit un nouveau loyer de 602,99€
DECIDE que le loyer ne sera pas augmenté rétroactivement à compter du 1er décembre 2014 mais à compter du 1er Juillet 2015.

5- TARIFS SALLE DE JEUNES ET DE LA CULTURE

Tarif weekend :	350 €
1 journée sans cuisine :	80 €
1 journée avec cuisine :	150 €
Supplément nettoyage sol :	50 €
Caution :	1 000 €

Gratuit pour les associations Plesdéroises et le personnel communal.

6- SDJC - AVENANT MAÎTRISE D'ŒUVRE

Maîtrise d'œuvre :
Marché initial du 24 Juin 2013 - montant : 23 550€ HT
Nouveau montant du marché : 29 335,41€ HT

CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2015

ETAIENT PRESENTS:

Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Eric, Mr COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, Mr HERVE Sandy, Mme DESERT Magalie, Mr BAUX Mickaël, Mme CLOSSAIS Soazig, Mr MOREL Jean-Pierre, Mr THIBAUT Patrick

Procuration : De Mr DELOFFRE Arnaud à Mme SIMON-GLORY Evelyne

Absents Excusés : Mme BONENFANT Nathalie, Mr DELAROCHEAULION Frédéric, Mme MARY Céline, Mr DELION Rémy

1- MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de renouvellement du marché de Fabrication de Repas au Restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal
- **AUTORISE** à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de Fabrication de Repas pour le Restaurant Scolaire et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer le marché à intervenir.

2- SIE TINTÉNIAC/BÉCHEREL
MODIFICATIONS DE STATUTS

La composition du Comité Syndical : Afin de pallier aux difficultés de quorum de ses assemblées, le syndicat a décidé de modifier la composition de son comité syndical aujourd'hui constitué de deux

délégués titulaires par commune. Il est proposé de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.
La dénomination du syndicat : vu la mise en œuvre des dispositions de l'Article L5217-2 I du CGCT organisant le transfert obligatoire de la compétence eau potable à Rennes Métropole au 1er Janvier 2015 et L5217-7-II portant retrait des communes métropolitaines de leurs syndicats actuels d'appartenance, les quatre communes Bécherel, la Chapelle Chaussée, Langan et Miniac sous Bécherel se sont retirées du syndicat Intercommunal des eaux de Tinténac Bécherel.

En conséquence, le syndicat a décidé de prendre la dénomination suivante « Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténac »

3- CCBR – MODIFICATION DE STATUTS

Mr BAUX décide de ne pas prendre part au vote.

Par délibération n°2015-04-DELA-41, du 30 avril 2015, le conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts de la communauté de communes afin d'élargir son champ de compétence optionnelle « prestations de services aux communes » de la Communauté de communes à travers :

« Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention entre la Communauté de communes et les communes concernées, la communauté de communes pourra exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes extérieures toutes études, missions ou prestations de service relatives au service instruction des Autorisations du Droit des Sols de l'EPCI. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par ladite convention ».

Le Conseil Municipal décide, par 10 voix contre :

NE PAS APPROUVER l'élargissement du champ de la compétence optionnelle « Prestations de services aux communes » de la Communauté de communes à travers :

« Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention entre la communauté de communes et les communes concernées, la communauté de communes pourra exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes extérieures toutes études, missions ou prestations de service relatives au service instruction des Autorisations du Droit des Sols de l'EPCI. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par ladite convention ».

DE NE PAS MODIFIER, en conséquence, les statuts de la communauté de communes Bretagne Romantique ;

DE NE PAS AUTORISER Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

4- ENQUÊTE PUBLIC SOFRIMAX

Mme DESERT décide de ne pas prendre part au vote.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article R512-20 du code de l'environnement , le conseil municipal doit être consulté et invité à donner son avis sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le Directeur Général de la SAS SOFRIMAX en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité d'entreposage frigorifique (emploi d'ammoniac), située « zone d'activité de la Coudraie » sur le territoire de Pleugueneuc.

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal rend un AVIS FAVORABLE quant à l'autorisation d'exploiter une unité d'entreposage frigorifique, présentée par l'entreprise SOFRIMAX.

5- PERMANENCE DE LA CARSAT

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la séance du 25 février 2015, le conseil d'Administration de la CARSAT a redéfini sa politique régionale de proximité 2014-2017 afin d'optimiser son réseau d'accueil et décide de supprimer la permanence de la CARSAT à Combourg.

Il s'agit d'un nouveau service de proximité qui disparaît.

Cette permanence peut accueillir une population venant d'un secteur géographique important.

Ce secteur géographique comprend une population plutôt âgée et éloignée des grandes villes, avec des difficultés de déplacement.

Les solutions proposées ne sont pas adaptées à l'ensemble des usagers, en particulier les personnes ne disposant pas d'un ordinateur connecté à internet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de soutenir la permanence de la CARSAT à Combourg.

6- SDJC – AVENANTS MAÎTRISE D'ŒUVRE

Lot n°3 : Charpente

Avenant n°4 : 619,50€ HT

Nouveau montant du marché : 15 702,20€ HT

Objet : dépose ardoise, liteaux et gouttière pour remplacement de la sablière du mur entre le bar et la salle n°1

Lot n°1 : Gros Œuvre

Nouveau montant de marché après avenants 1 : 112 440,08€ HT

Avenant n°5 : 7 509,39€ HT

Nouveau montant du marché : 119 949,47€ HT

Objet : dallage cuisine

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2015

ETAIENT PRESENTS :

Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Éric, Mr MOREL Jean-Pierre, Mr COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, Mr THIBAUT Patrick, Mr HERVE Sandy, Mme DESERT Magalie, Mme MARY Cécile, Mr DELAROCHEAULION Frédéric, Mme CLOSSAIS Soazig.

Procuration : De Mme BONENFANT Nathalie à Mme BRYON Jocelyne

De Mr DELION Rémy à Mme CLOSSAIS Soazig

De Mr BAUX Michaël à Mr HERVE Sandy

Absents Excusés : Mr DELOFFRE Arnaud

1- SDJC – AVENANTS N°7, 8, 9 ET 10

Lot n°12 : Plomberie

Avenant n°7 : - 1 012,48€ HT

Nouveau montant du marché : 31 536,63€ HT

Objet : Modification de la ventilation

Lot n°5 : Menuiserie Aluminium

Avenant n°8 : 1 274,00€ HT

Avenant n°9 : 4 654,72€ HT

Nouveau montant du marché : 41 006,57€ HT

Objet : Grille de ventilation fenêtre + stores électrifiés

Lot n°11 : Electricité

Avenant n°10 : 557,18€ HT

Nouveau montant du marché : 24 528,75€ HT

Objet : Electrification des stores

2- RÈGLEMENT PLATEAU MULTISPORTS

Mme Le Maire présente le projet de règlement d'utilisation du plateau multisports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

APPROUVE le règlement d'utilisation du plateau multisports (en annexe de la présente délibération)

AUTORISE Mme le Maire à signer le présent règlement.

3- MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

La commune de Plesder soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

4- ECOLE : ORGANISATION DES MERCREDIS APRÈS-MIDI

Mme Le Maire explique au Conseil Municipal, que depuis quelques temps, des parents d'élèves ont alerté la municipalité sur les difficultés pour eux de venir récupérer, ou faire garder leurs enfants le mercredi après-midi.

Après 2 réunions de Comité de Pilotage, une enquête a été soumise aux parents, afin d'évaluer les besoins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

De ne pas mettre en place de services supplémentaires à la rentrée scolaire 2015-2016

Laisse le soin aux parents d'élèves de prendre en charge l'organisation du mercredi après-midi.

5- LANCEMENT RÉVISION DU PLU

La loi ALUR du 24 Mars 2014 oblige les communes dotées d'un PLU approuvé avant 2012 à réviser celui-ci, afin de le mettre en conformité avec la loi Grenelle 2 du 12 Juillet 2010 (loi « Engagement National pour l'Environnement »)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- 1 - de prescrire la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal

- 2 - de charger la commission municipale d'urbanisme, composée comme suit :
Mme Evelyne SIMON-GLORY, Maire, président
Mr Eric MOREL membre
Mr Patrick COQUIO membre
Mr Frédéric DELAROCHEAULION membre
Mme Soazig CLOSSAIS membre
du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme ;

- 3 - de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L 123-6 à L 123-10, R 123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

- 4 - de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L 123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

- Réunions publiques
- Réunions avec les personnes impactées par les divers changements
- Affichage réguliers des plans dans les bâtiments publics
- Informations régulières des administrés via les publications communales et le site internet

- 5 - de donner autorisation au maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;

- 6 - de solliciter de l'Etat une dotation ou une subvention pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la révision du plan local d'urbanisme ;

- 7 - que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

6- RÉVISION DU PLU : MARCHÉ BUREAU D'ÉTUDE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel à un bureau d'étude afin de mener la procédure de révision, dans le cadre d'un marché de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'Autoriser** à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de révision du PLU et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

- **D'Autoriser** Mme Le Maire à signer le marché à intervenir.

7- CCBP – CONVENTION ADS

Depuis le 1er Juillet 2015, la compétence relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme est à la charge des communautés de communes. Pour exercer cette compétence une convention doit être signée entre l'établissement intercommunal et la commune, afin de définir le cadre de cette instruction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'Approuver** le projet de convention annexé à la présente délibération

- **D'Autoriser** Mme Le Maire à signer la convention

8- SCEA DES MENHIRS

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la SCEA Des Menhirs. Ce projet comprend la restructuration de l'élevage porcin

de 2492 places pour animaux équivalents sur le site Les Bruyères aux Champs Géraux, la construction d'une porcherie, d'une fosse à lisier de 1885m³, la couverture de la fosse existante.

Les bâtiments, destinés au stockage et à la fabrication d'aliments seront exploités sur la commune de LANVALLAY lieu-dit Les Loges, les porcheries existantes seront démolies et/ou désaffectées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De rendre un avis FAVORABLE au projet de la SCEA des Menhirs

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2015

ETAIENT PRESENTS:

Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Jean-Pierre, Mr MOREL Eric, Mr COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, Mr THIBAUT Patrick, Mr HERVE Sandy, Mr DELION Remy, Mme DESERT Magalie, Mme MARY Cécile, Mr BAUX Mickaël, Mr DELAROCHEAULION Frédéric, Mme CLOSSAIS Soazig.

Procuration : De Mme BONENFANT Nathalie à Mme BRYON Jocelyne
De Mr DELOFFRE Arnaud à Mme SIMON-GLORY Evelyne

1- AVENANT À LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS AVEC SAINT PIERRE DE PLESGUEN

Nouveau montant de participation basé sur l'année N-1 : 3 361,49€
(participation 2014 : 4 348,48€)

Tarifs pour les familles de Plesder en fonction du quotient familial :

- De 0 à 750€ : 4,67€ la journée et 3,22€ la ½ journée
- De 751 à 1150€ : 8,20€ la journée et 5,59€ la ½ journée
- De 1151€ et plus : 10,54€ la journée et 7,20€ la ½ journée
- Repas 3,29€

2- GRDF - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Son montant est fixé par le conseil municipal soit le plafond suivant : 169€

3- CONVENTION SAUR

Renouvellement de la convention d'assistance technique du service d'assainissement des eaux usées avec la SAUR.

Tarif : 412,50€ tous les semestres

4- MISSIONS FACULTATIVES DU CDG35 - CONVENTION

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions.

5- MUTUALISATION ACCUEIL DE LOISIRS PLEUGUENEUC

Une convention permettra aux familles de Plesder de bénéficier du tarif selon le quotient familial :

- Inférieur à 750€ : 4,56€ la journée 3,14€ la ½ journée
- De 751€ à 1150€ : 8€ la journée et 5,45€ la ½ journée
- Supérieur à 1150€ : 10,28€ la journée et 7,02€ la ½ journée

En contrepartie, la commune de Plesder versera une participation au prorata du nombre de journée enfant réalisé à l'accueil de loisirs sur la base de l'année N-1.

6- LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS

La commune a été sollicitée afin d'autoriser l'utilisation de la salle des associations par des associations hors commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour et 5 Abstentions,

APPROUVE la location de la salle des associations à des associations hors commune

par 13 voix Pour et 2 Abstentions :

APPROUVE le tarif de 50€ par mois pour une association qui utiliserait la salle une fois par semaine toute l'année.

7- EMPRUNT - DÉLÉGATION AU MAIRE

Il est proposé au conseil municipal :

De donner délégation au maire en matière d'emprunt, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L 2122-22,3° du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies :

- Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

- Par ailleurs le maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions,

APPROUVE la délégation au Maire concernant les emprunts.

8- BUDGET COMMUNAL DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Budget Principal - DM n°1

Mme Le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

Recettes d'investissement :

1641 Emprunt - 122 455,41€
1323 Département + 122 455,41€

Dépenses d'investissement :

Opération 12 - Terrain des sports
2128 Agencement de terrain + 10 000,00€
Opération 17 - Cantine
21318 Autre bâtiments publics + 4 500,00€
Opération 26 - Cimetière
21316 Equipement du cimetière + 6 000,00€

Recettes d'investissement :

1321 Etat + 20 500,00€

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

ETAIENT PRESENTS :

Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Jean-Pierre, Mr MOREL Eric, Mr COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, Mr THIBAUT Patrick, Mr HERVE Sandy, Mr DELION Remy, Mr DELOFFRE Arnaud, Mr BAUX Mickaël, Mme CLOSSAIS Soazig.

Procuration : De Mme BONENFANT Nathalie à Mme BRYON Jocelyne
De Mme MARY Cécile à Mme SIMON-GLORY Evelyne
De Mr DELAROCHEAULION Frédéric à Mr COQUIO Patrick

Absents Excusés : Mme DESERT Magalie

1- CRÉATION DE POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le nombre d'enfants inscrits aux TAP a augmenté fortement depuis la rentrée scolaire. De ce fait, le nombre d'agents qui encadrent est insuffisant.

Est donc créé, un poste d'animateur en CDD, pour cause d'accroissement temporaire d'activité.

2- SDJC – AVENANTS 8, 9, 10, 11, 12

Modifie et complète la délibération n°44/2015 du 7 Juillet 2015

Lot n°5 : Menuiserie Aluminium

Avenant n°8 : 1 274,00€ HT

Avenant n°9 : 4 654,72€ HT

Nouveau montant du marché : 41 006,57€ HT

Objet : Grille de ventilation fenêtre + stores électrifiées

Lot n°11 : Electricité

Avenant n°10 : 557,18€ HT

Nouveau montant du marché : 24 528,75€ HT

Objet : Electrification des stores

Lot n°6 : Menuiseries intérieures

Avenant n°11 : - 1 743,35€ HT

Nouveau montant du marché : 18 656,65€ HT

Objet : Suppression des rideaux

Lot n°1 : Gros Œuvre

Nouveau montant de marché après avenants 1 : 119 949,47€ HT

Avenant n°12 : - 477,80€ HT

Nouveau montant du marché : 119 471,67€ HT

Objet : démolition muret en pierres

3- CCBP - CONVENTION FRELONS ASIATIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine public jusqu'au 31/12/2015

- **DÉCIDE** que la destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine privé est à la charge du propriétaire

4- CDG35 – CONTRAT D'ASSURANCE SUR LES RISQUES STATUTAIRES

La commune souscrit au contrat d'assurance sur les risques statutaires du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine afin d'être remboursée des frais lors d'arrêts maladie de longue durée des agents.

5- TARIFS ASSAINISSEMENT

Redevance d'abonnement s'élèvera à 84€

Redevance s'appliquant au m3 s'élèvera à 1,30€

6- SEGILOG - RENOUVELLEMENT CONTRAT LICENCE INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de renouveler le contrat de licence informatique auprès de la société SEGILOG

- **DÉCIDE** que les crédits budgétaires seront prévus au budget principal

- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer le contrat

6- PARKING SALLE DE JEUNES ET DE LA CULTURE

Le stationnement des véhicules des utilisateurs de la Salle de Jeunes et de la Culture a toujours été problématique, puisqu'il n'existe pas de possibilité de stationnement à proximité du bâtiment. Les véhicules stationnent donc de part et d'autre de la rue Louis de Lorgeril (Route départementale).

Afin de sécuriser le stationnement des véhicules, notamment lors de manifestations se déroulant à la Salle de Jeunes et de la Culture, il est proposé au Conseil Municipal d'engager une réflexion sur l'aménagement de l'entrée de bourg par la rue Louis de Lorgeril, avec la création d'un parking et l'aménagement de la voirie, et inscrire au budget 2016 ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'engager la réflexion concernant la création d'un parking pour la Salle de Jeunes et de la Culture

- **DÉCIDE** de prévoir les crédits nécessaires au budget principal 2016

7- SDE35 – EFFACEMENT DU RÉSEAU RUE LOUIS DE LORGERIL ET IMP BEAUMANOIR

Mme Le Maire explique au conseil municipal, qu'il faut profiter de la création du parking de la Salle de Jeunes et de la Culture pour entreprendre les travaux d'effacement de réseau Rue Louis de Lorgeril et Impasse Beaumanoir.

Le SDE 35 a fourni une étude sommaire concernant cette opération.

Cette étude ne comprend ni l'éclairage public, ni l'effacement du réseau téléphonique qui seront chiffrés dans le cadre de l'étude détaillée.

L'étude sommaire donne un ordre de grandeur du coût de l'effacement de réseau électrique évalué par les services du SDE35. Il doit permettre au Conseil Municipal de se positionner sur la suite à donner au dossier avant d'engager des dépenses d'étude détaillée.

Les subventions relatives à l'effacement des réseaux électriques sont attribuées sous réserve que tous les réseaux soient effacés (y compris éclairage public, téléphone...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'engager les travaux d'effacement de réseau Rue Louis de Lorgeril et Impasse Beaumanoir

- **DÉCIDE** de demander au SDE35 la réalisation de l'étude détaillée de ce secteur

8- BUDGET COMMUNAL DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Budget Principal - DM n°2

Il est proposé au conseil municipal la décision modificative suivante, afin d'augmenter le budget alloué à l'Espace d'Activité Multigénérationnel, terminer les aménagements et clore le programme.

Recettes d'investissement

Art 1323 Département + 13 200,00€

Dépenses d'investissement

Opération 12
Art 2128 Agencement de Terrain + 13 200,00€

9- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FOND D'AIDE POUR LE FOOTBALL AMATEUR

Depuis quelques temps maintenant les vestiaires du terrain de foot sont de plus en plus souvent dégradés. Plusieurs plaintes ont été déposées, le vandalisme persiste.

Afin d'éviter que cela se reproduise et garder ce bâtiment en état des aménagements peuvent être réalisés.

De plus le terrain va prochainement être utilisé par des équipes de Miniac-Morvan et Saint Pierre de Plesguen, il est donc prévu d'investir dans du mobilier urbain, et dans des buts rabattables.

Enfin, le terrain sera clos afin d'éviter que des véhicules puissent y accéder. Le Fond d'Aide au Football Amateur peut subventionner ces investissements

Poteaux + grillage	383,95 €
4 potelets escamotables	1 600,00€
Mobilier urbain	6 892,27 €
Rénovation vestiaires	4 830,24 €
Buts rabattables + filets + roues	4 582,00 €
Manque	18 288,46 €



L'année 2015 a été riche en investissements. Le poste budgétaire le plus important étant la rénovation de la Salle de Jeunes et de la Culture. Le reste des dépenses concernant ce projet sera reporté sur le budget 2016. Heureusement celui-ci a fait l'objet de deux subventionnements

conséquents de la part de l'Etat et du Département d'Ille et Vilaine. Le reste des dépenses a été financé par l'emprunt. Cet emprunt a été octroyé par le crédit agricole, après négociation auprès de plusieurs organismes financiers. Le taux d'endettement communal reste tout à fait raisonnable.

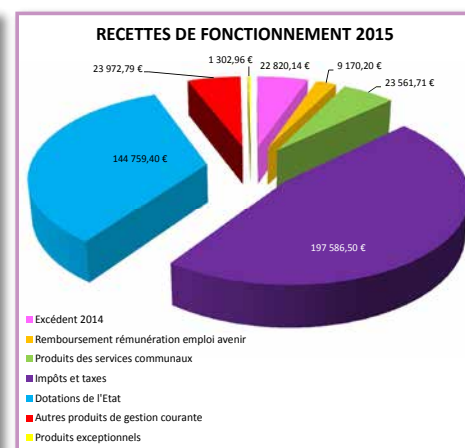
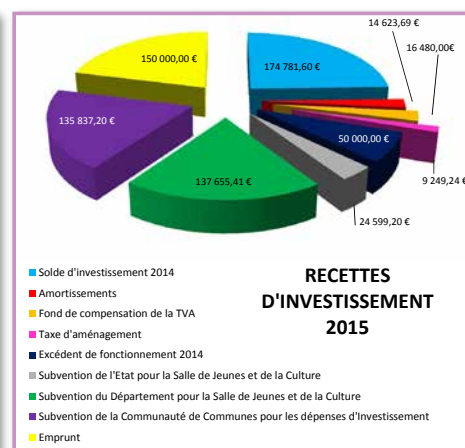
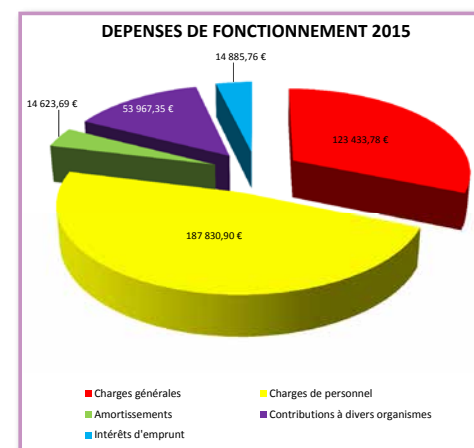
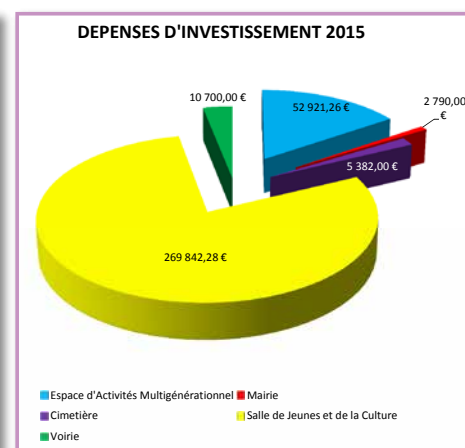
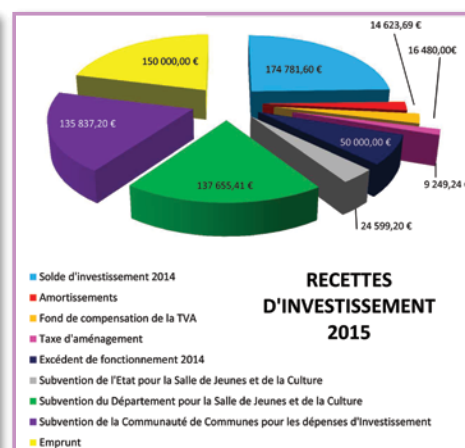
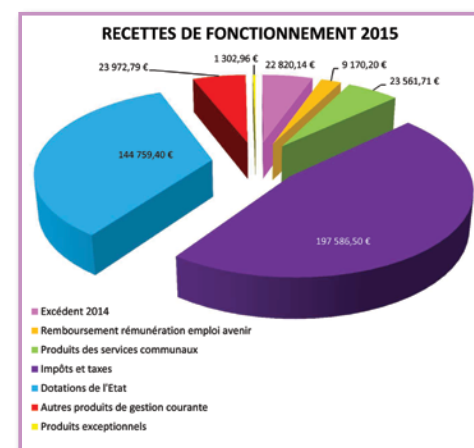
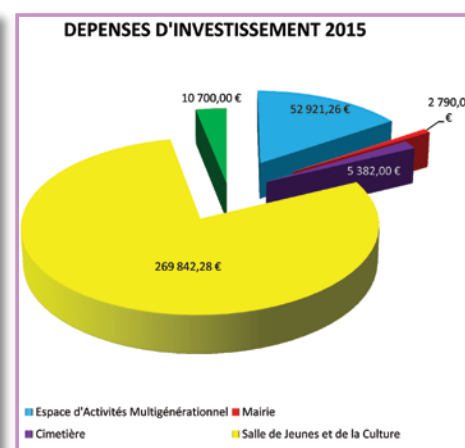
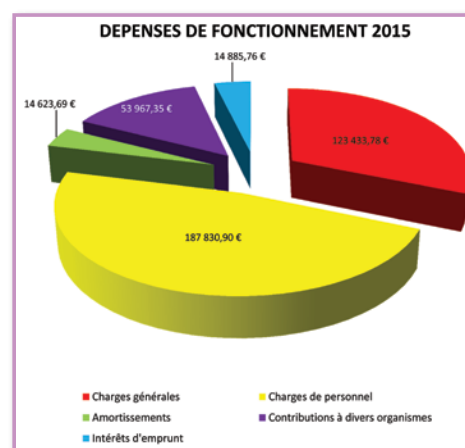
Le deuxième investissement qui fut conséquent en termes de dépenses d'investissement, a été l'aménagement de l'Espace d'Activités Multigénérationnel, avec l'achat d'un plateau multisport, l'aménagement d'un terrain de boules etc...

Quant aux coûts de fonctionnement, la municipalité a dû faire face aux baisses de dotations de l'Etat, d'environ 9%. Mais il faut bien continuer de fonctionner, et assumer les

nouvelles compétences que l'Etat nous transfère tels que les rythmes scolaires, et la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, qui ont fait grimper nos charges de personnel de 4,5%. C'est un poste sur lequel nous ne pourrions faire de recherches d'économies. Depuis quelques années, la gestion efficace du personnel et le remaniement des postes a permis une maîtrise des dépenses et un fonctionnement en adéquation avec la taille de la commune.

La municipalité a donc dû augmenter les taux d'imposition de 2% (moyenne sur le Territoire : +1,8%)

Nous continuerons, dans cette conjoncture, qui ne nous est pas favorable, de rationaliser et de hiérarchiser les dépenses, parer au plus urgent et repousser tout ce qui n'a pas de caractère important, d'avoir une cohérence dans notre gestion financière.



LES CAPTAGES DE LA FERRIÈRE ET LE SPIR

Pour faire face aux futurs besoins en eau et pour limiter ses importations, LE SPIR (Syndicat mixte de Production d'eau potable d'Ille-et-Rance) a décidé de lancer une recherche en eau potable dans le secteur de PLESDEK.

Suite à cette recherche, deux forages d'essai-exploitation ont été réalisés dans le but de prélever 1 000 M3 /jour. Ces deux forages forment le captage de la Ferrière.



L'intervention de l'hydrogéologue agréé a pour rôle de proposer une délimitation des périmètres de protections et les contraintes qui y sont associées, sur une aire d'étude de 251 ha (163,5 sur Plesder et 85,9 ha sur Pleugueneuc) afin d'apporter les éléments nécessaires à la mise en place des périmètres de protection.

Le prélèvement d'eau et son périmètre de protection ont motivé le recours à la DUP et à l'institution des servitudes afférentes.

Ces périmètres de protection motivent le recours à l'enquête parcellaire en vue de la cessibilité et acquisition des terrains nécessaires pour la protection immédiate des captages. Cette enquête s'est déroulée du 2 février 2015 au 6 mars 2015.

Suite à toutes ces études certains exploitants sont dans l'obligation de ne plus cultiver les parcelles à proximité de ces captages afin de ne pas polluer les nappes. Ces agriculteurs ont tous été entendus par le SPIR afin de trouver un terrain d'entente dans les cessations de parcelles.

Une nouvelle usine de captage sera construite, non loin des réserves actuelles. Les travaux de mise en place des tuyaux de captage d'eau débiteront courant 2016. La municipalité est en attente d'un calendrier plus détaillé.

ESPACE D'ACTIVITÉS MULTIGÉNÉRATIONNEL

Aujourd'hui notre commune s'est dotée d'un terrain multi sports et Multigénérationnels. Ces espaces ont été très vite adoptés par les jeunes. Ils permettent aux enfants, aux adolescents et aux adultes de se côtoyer et devient naturellement un lieu de rencontres et d'échanges entre jeunes et autres générations. Le plateau multisports permet la pratique de plusieurs sports (football, basket, tennis, volley, Hand Ball...) sur un même espace. Nous considérons que le sport doit tenir une place importante dans la vie de nos jeunes. Nous avons aménagé un terrain de boules et pour compléter cet espace dans les semaines à venir nous allons



mettre à disposition : deux bancs autour du terrain de boules, une table de ping-pong, deux tables de pique-nique, un rail de stationnement pour Vélos, deux poubelles... Coût de la réalisation : 80 748 €



La commune avait besoin d'un espace convivial et attractif et c'est pour toutes ces raisons que nous avons fait tous ces investissements afin de répondre à l'épanouissement de chacun.

LA SALLE DE JEUNES ET DE LA CULTURE

Les travaux vont bon train. Nous devrions retrouver son usage en mars prochain. L'équipe municipale organisera une réception de fin de travaux avec tous les habitants de Plesder afin de vous présenter cette nouvelle salle. Ce moment festif sera l'occasion de vous dévoiler les nouvelles fonctionnalités et les nouveaux outils qui seront mis à disposition des personnes qui loueront cet espace dédié aux manifestations conviviales.



LE VESTIAIRE DE FOOT

Des travaux sont engagés dans les vestiaires du stade afin de réparer les dégradations incessantes dans ce local. Plusieurs plaintes ont été déposées en gendarmerie.

Afin d'éradiquer toutes ces déprédations, nous avons décidé de fermer la buvette et d'entreprendre des travaux de réfections des plafonds qui ont été massacrés par des personnes peu soucieuses de l'utilisation qui est faite de ce bâtiment...



Ces dépenses de sécurisation et de remise en état sont nécessaires, mais elles auraient pu être largement évitées, sans l'incivilité et l'insouciance de certains individus peu scrupuleux.

L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Le 1^{er} Juillet 2015, l'Etat a donné la compétence des instructions de permis de construire aux communautés de communes.

Désormais, la Mairie transmettra toutes les demandes à ce nouveau service de la Bretagne Romantique, qui est composé de trois personnes.

Ce transfert s'est fait sans compensation financière de la part de l'Etat.

Par conséquent, toute étude est désormais payante. La communauté de communes prendra 40 % à sa charge et le reste sera facturé à la commune.

Les modalités d'engagement de travaux restent les mêmes et il est toujours obligatoire de déposer une demande de permis ou une autorisation de travaux avant de commencer quoi que ce soit.

Des travaux engagés sans cet accord, portent le risque d'une demande de démolition suite à un non respect des règles de l'urbanisme (Tribunal administratif). Pour tous renseignements, vous devez prendre contact avec la Mairie (02.99.69.44.76).



ÉCOLE DE LA PETITE COURCIÈRE



Les élèves de GS-CP et de CE1-CE2 ont participé à un cycle gymnastique : grâce au financement de l'APE, ils ont pu bénéficier des équipements de Saint-Domineuc et de deux éducateurs sportifs de l'USL-Gymnastique. Ils ont ainsi pu se mettre à l'épreuve des poutres, barres asymétriques, cheval d'arçon et autre tremplin.



Les élèves de PS-MS-GS se sont rendus le vendredi 16 octobre à la patinoire de Rennes où ils ont pu découvrir ou redécouvrir les sensations de glisse.

Un cycle « musique », en partenariat avec le SIM de Tinténiac, sera mis en place à partir de février pour les élèves de GS-CP.

FIN DES TRAVAUX DE L'ÉCOLE DES CHAMPS GÉRAUX



Inauguration le 7 novembre 2015

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Dès la rentrée des vacances de la Toussaint, les activités des TAP ont été motivées par les fêtes de fin d'année, autour du thème de l'hiver et de Noël.

Les enfants ont fabriqué diverses décorations afin de donner au hall de l'école une ambiance de fête, avec des guirlandes, et autres décorations aux couleurs de Noël. Nous invitons les parents à venir dans le hall afin d'admirer leurs créations.

Afin que les parents puissent trouver autour du sapin plein de cadeaux de la part de leurs bambins, des bougeoirs, des pères Noël fabriqués avec des CD de récupération, des décorations de table en sapin, des

boules à neige, ont été confectionnés de leurs petites mains.

Pour la prochaine session, les activités tourneront autour des thèmes de la nouvelle année et de la banquise afin de terminer l'hiver, pour ensuite continuer avec la galette des rois et le nouvel an chinois qui débutera en février.

Toutes ces activités étant riches en concentration, quelques grandes récréations seront prévues, pour les jours de beau temps, afin de permettre aux enfants de laisser libre cours à leurs envies et de libérer leur énergie, les TAP servant avant tout à décompresser après leur journée sur les bancs de l'école.



COMMISSION JEUNES DE PLESDER

La Commission Jeunes de PLESDER est une commission thématique qui a pour objet de réfléchir sur les questions concernant la jeunesse, de promouvoir et soutenir les actions menées par des jeunes, les Plesdérois et leurs partenaires. Elle est un espace d'échanges et d'actions ouvertes à tous les intéressés. Elle est aussi un lieu de formation à la vie associative, aux actions de solidarité et d'accès à la citoyenneté.

Le rôle du jeune dans la commission est de participer à la vie de la commune en étant partie prenante des cérémonies commémoratives ou encore des événements culturels. Il est là aussi pour donner des idées.



La Commission jeunes constitue une nouvelle étape pour la démocratie participative de Plesder. Elle se compose de 15 jeunes, désireux de s'investir dans la vie communale pour défendre leurs valeurs.

A ce jour, nous nous sommes rencontrés trois fois et avons abordé les thèmes suivants:

- Organisation de nos futures rencontres
- Présentation du fonctionnement d'une municipalité
- Projets de visites à lancer sur notre secteur (visite des captages à la Ferrière, visite d'un château d'eau, visite du centre de tri du SMICTOM...)
- Rencontre avec la gendarmerie nationale (communauté de brigade de Combourg)
- Visite de la Salle des Jeunes et de la Culture
- Visite du plateau multigénérationnel
- Beaucoup d'idées sont encore à creuser et à mettre en place (jumelage, Relais des villages,...)



La commission recherche des jeunes en CM2 afin de partager avec eux leur vie communale et scolaire.

Les réunions se tiennent tous les 1^{ers} samedis de chaque vacances scolaires.

Si tu es élève de CM2 et que tu t'intéresses à ta commune : tu peux contacter la Mairie au 02.99.69.44.76

LA FETE DE L'AGRICULTURE



Depuis le mois de septembre, les Jeunes Agriculteurs des cantons de Bécherel et de Tinténac se réunissent à intervalles réguliers pour vous préparer l'une des plus grandes manifestations du département : **la Fête de l'Agriculture. Celle-ci se déroulera du 19 au**

21 août 2016 sur Saint-Brieuc-des-Iffs et Tinténac

Cette fête, qui voyage d'un bout à l'autre du département d'année en année, va poser ses valises, en 2016, à côté de chez vous!



3 dates clés sont d'ores et déjà à retenir :

- En amont de l'événement, **à la mi-juin à Romillé**, une soirée débat sur la thématique du « Pourquoi Manger Français ? ».
- Une soirée comique **le vendredi 19 août à la salle des fêtes de Romillé**,
- Et tout un week-end d'animations, **les 20 et 21 août**, autour de la Finale Départementale de Labour et d'animations burlesques.

S'informer, se cultiver, échanger et se divertir : il y en aura pour tous les goûts. Des plus petits aux plus grands, des courses de tracteurs à pédales, aux manches de Moiss-bat Show, des activités seront proposées à toute la famille ! Des concerts nocturnes et de la restauration en continue seront également au programme. Près de 25 000 visiteurs sont attendus à cette fête de l'agriculture. **L'entrée sera gratuite.** La Fête de l'agriculture est une photo de la vie économique et culturelle du secteur où elle se trouve !

Les associations qui voudraient nous rejoindre, donner de leur temps ou des idées sont les bienvenues ! On compte sur vous pour venir faire la fête et tous les volontaires qui souhaiteraient nous donner un coup de main seront accueillis avec plaisir.

La fête de l'agriculture est l'occasion de faire reconnaître notre métier et le tissu rural dans lequel nous sommes tous des acteurs.

Contact :

Claire EVEILLEAU - Animatrice JA 35 - Tél : 02 23 48 29 54

Pour retrouver les JA, RDV sur :

Notre site internet : <http://www.ja35.fr/>

Notre page Facebook : <http://www.facebook.com/jeunesagriculteurs35>

PUBLICITÉ



SARL GONNET
menuiserie

Sébastien GONNET

Rue de l'Orgeril
35720 Pleugueneuc
Tél. 06 33 87 72 60
Fax 02 23 22 00 81
gonnetmenuiserie@orange.fr

• Menuisiers int. ext. - Bois, Alu, PVC - Cloisons sèches - Charpentes •

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLESDER

Les membres du CCAS ont organisé le traditionnel repas le 11 Octobre 2015

Cette année, nous avons renouvelé l'expérience au restaurant « Relais de Tournebride » à MEILLAC.

Nous avons tous apprécié les différents mets préparés pour cette occasion.



A PLESDER, le covoiturage fait partie de la culture de nos aînés. En effet, nous étions 37 personnes à ce repas et cela grâce aux membres de notre CCAS qui ont pu emmener les personnes n'ayant pas de permis ou qui ne peuvent plus conduire. Nous avons partagé un fort moment de convivialité.



Notre commission s'est réunie le 23 novembre dernier afin de faire le point sur notre nouvelle organisation. Il s'avère que toutes les personnes, présentes à ce déjeuner, ont souhaité que nous renouvelions l'expérience d'une organisation au restaurant, nous y réfléchissons. Sachant que notre salle Des Jeunes et de la Culture sera terminée courant du premier trimestre 2016, nous pourrons l'utiliser. A suivre ...

Pour cette année 2015, nous aurons 8 colis à remettre aux personnes qui n'ont pas pu être parmi nous pour des raisons de santé ou parce qu'elles respectaient une période de deuil après la disparition d'un être cher.

Je remercie tous les membres du CCAS pour leur investissement dans l'organisation de cette manifestation.

SPECTACLE DE NOEL

Mercredi 16 décembre, à Pleugueneuc (Salle Multifonctions) s'est déroulé notre traditionnel spectacle de Noël, destiné aux enfants des 3 communes organisatrices, Plesder, Pleugueneuc et la Chapelle au Filtzméens. Le spectacle de Kikiprod a fait salle comble et a émerveillé les enfants qui ont ri, crié, chanté et applaudi avec ferveur. Entre magie, gags et intrigue autour d'Abacadouille qui a kidnappé le Père Noël, les enfants ont dû se creuser les méninges pour aider kiki le clown à sauver l'idole des fêtes de fin d'année. Le spectacle s'est achevé en musique,



Spectacle énergique avec beaucoup d'humour et de poésies, la musique et les chansons sont prenantes, les performances sont impressionnantes et les paroles du Père Noël sont rassurantes. Merci pour ce très bon moment.



INFORMATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

■ LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS (RPAM)

Le RPAM est un service de la Communauté de communes à destination des habitants du territoire co- financé par la Caisse d'Allocation Familiale.

Parents vous pouvez le solliciter pour :

- rechercher une crèche, un assistant maternel ou une garde à domicile : nous pouvons vous accompagner dans ces démarches.
- un accompagnement pour remplir ou rompre le contrat de travail qui vous lie à un assistant maternel ou pour réaliser vos déclarations auprès de pajemploi
- connaître les aides possibles dans le cadre de l'accueil de votre/vos enfant(s).



Assistants maternels vous pouvez le contacter pour :

- des questions d'ordre professionnel liées à l'accompagnement du jeune enfant
- des questions sur le statut de salarié, droits et obligations, sur l'agrément...

Vous pouvez aussi contacter le RPAM si :

- vous souhaitez devenir assistant maternel et avez besoin de renseignements sur le métier et les démarches à effectuer
- vous avez un projet qui concerne la petite enfance sur le territoire de la Bretagne romantique (création d'une structure, ...)

Le RPAM propose sur inscriptions :

- Des **ateliers d'éveil** une à deux matinées par semaine sur les communes de Tinténac, Saint-Pierre-de-Plesguen, Plesder, Bonnemain, Combours, et Meillac à destination des enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un adulte
- Des **soirées d'échanges** pour les assistants maternels
- Des **conférences** tout public
- Des **spectacles** pour les jeunes enfants

Contact

Par téléphone du **lundi** au **vendredi** de 8h30 à 17h30, (excepté le jeudi après-midi) ou sur rendez-vous à Tinténac, Combours, Saint-Pierre-de-Plesguen et La Chapelle-aux-Filtzméens

■ AGENDA DU RPAM

Ateliers d'éveil (animés par les éducatrices de jeunes enfants du RPAM) : du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 sur différentes communes du territoire :

- Lundi à Meillac au 1er étage de la bibliothèque
- Mardi et vendredi à Tinténac à l'Espace enfance
- Mercredi à Bonnemain au rez-de-chaussée de la bibliothèque

- Jeudi à Combours au complexe sportif
- Vendredi à Saint-Pierre-de-Plesguen à la Maison de l'enfance

Ateliers tout-petits lecteurs : un jeudi par mois à la médiathèque de Combours et dès janvier, 2 nouveaux rendez-vous s'ajoutent : un mercredi par mois à Dingé et un vendredi par mois à Hédé-Bazouges.

Rêves de bambins : Plesder mardi et jeudi matin à la salle associative animé une fois par semaine par une éducatrice du relais.

Contact Emmanuelle HAQUIN (présidente) 02 90 01 68 28

Les Takinours : Dingé mardi et jeudi matin à la maison des familles, animés une fois par semaine par Céline, de Familles Rurales

Contact : Corinne PORCHER (présidente) 02 99 69 61 71

Du 2 au 13 mai 2015 : 4^e édition du Printemps du Relais. De nombreuses animations (ateliers d'éveil, spectacle...) seront proposées gratuitement aux enfants de 0 à 4 ans du territoire, accompagnés d'un adulte. Des temps forts (conférences, rencontres...) seront programmés pour les parents et professionnels de l'enfance. — Rendez-vous sur le site internet à partir du mois d'avril pour en savoir plus.

Retrouvez toute la programmation du RPAM sur le site internet bretagneromantique.fr

■ SERVICE CIVIQUE : DEVEZ-VOUS ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE



Le Service Civique propose aux jeunes de 16 à 25 ans des missions d'intérêt général pendant une durée continue de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger.

Les lieux d'accueil sont multiples (associations, collectivités territoriales : mairies, départements, régions, établissements publics : lycées, collèges, musées, etc) et les domaines variés : **culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.**

Le Service Civique permet d'offrir aux jeunes volontaires un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils peuvent gagner en confiance en eux et en compétences. C'est aussi l'occasion de prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez votre Point Information Jeunesse au **02 23 16 45 44** ou par mail à c.goulet@bretagneromantique.fr

Trouvez ou publiez votre mission sur www.service-civique.gouv.fr

■ VOIRIE : INFO PRATIQUE

Les riverains sont tenus de couper les branches dépassant de leur propriété. Mal entretenues, arbres et haies débordant sur la voie abîment les engins et rendent difficile le travail d'entretien de la voirie.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.



■ LA MAISON DES SERVICES VOUS ACCUEILLE

Installée à côté de la mairie de Combours, la Maison des services est un lieu d'accueil et d'informations de proximité qui propose un ensemble de services adaptés aux besoins des usagers.

Ouvert tous les jours, vous pourrez y trouver les permanences de ses différents partenaires sociaux intervenant dans le domaine de l'emploi, le logement, la famille ou de l'accompagnement.

PLANNING

L'emploi

- **L'Association Actif**, favorise l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi
Mardi de 9h à 12h - Sur RDV au 02 99 69 20 46
- **Cap Emploi**, pour les personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé dans une démarche d'insertion professionnelle
Mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Sur RDV au 02 23 44 82 30
- **Le Fil Rouge 35**, favorise l'insertion professionnelle des personnes présentant des troubles psychiques: Vendredi (semaine paire) de 9h30 à 16h30 - Sur RDV au 02 99 36 67 67
- **La Mission Locale**, pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire
Mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Sur RDV au 02 99 82 86 00
- **Idées Interim**, facilite l'accès à l'emploi des personnes sans emploi
3ème jeudi du mois de 14h à 16h - Sur RDV au 02 99 21 36 10

La Famille

- **L'UDAF 35**, pour une médiation familiale
4ème mercredi du mois - Sur RDV au 02 23 48 25 67
- **Le Soutien aux tuteurs familiaux**, pour exercer une mesure de protection ou protéger un proche vulnérable
4ème mardi du mois - Sur RDV au 02 23 48 25 55
- **La Caisse d'Allocations Familiales** : faire valoir vos droits ou régulariser votre situation
Lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h - Sans RDV
- **La Caisse d'Allocations Familiales**, pour les personnes seules avec enfant(s)
2ème et 4ème jeudi du mois, et vendredi de 9h à 16h
Sur RDV au 02 23 16 45 45 ou 02 99 81 17 71
- **Le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits** : rencontrez un juriste ou un avocat
2ème et 4ème lundi du mois de 9h à 11h
Sur RDV au 02 23 16 45 45
- **L'association des femmes solidaires**, soutient les femmes dans leurs démarches
3ème jeudi de 14h30 à 16h30 - Sans RDV
- **Le Relais Parents Assistants Maternels**, informe les parents et les professionnels de l'enfance
Mardi de 14h à 17h - Sur RDV au 02 99 45 20 12

Le 3ème âge/ handicap

- **L'AGECLIC**, pour les personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap et leurs familles
Mardi de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 17h30, jeudi de 14h à 17h et vendredi de 14h à 17h - Sur RDV au 02 23 16 45 45

La Jeunesse

- **Le Point Information Jeunesse**, accueille, conseille, accompagne les jeunes de 12 à 30 ans dans leur recherche d'information (formation, emploi, vie pratique, loisirs, vacances, étranger...), et la réalisation de leurs projets
Mercredi de 9h à 12h30 et jeudi de 9h à 17h30 - Sans RDV
- **Le Point Accueil Ecoute Jeune**, pour dialoguer sur la santé de façon anonyme face aux situations rencontrées par les jeunes
Mercredi (semaine paire) de 16h à 18h
Sans RDV - Contact 0 800 804 001 (appel gratuit)

Le logement

- **L'ADIL**, renseigne les locataires et les propriétaires
1er mardi du mois de 14h à 16h30 - Sans RDV - Contact 02 99 78 27 27
- **L'architecte conseiller**, pour accompagner vos projet de construction, rénovation, extension...
1er lundi du mois de 14h à 16h30 - Sur RDV au 02 23 16 45 45
- **Le Pact HD**, accompagne les propriétaires dans leurs travaux, dans le cadre de l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)
Vendredi de 10h à 12h Sans RDV - Contact : 0 800 400 702 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- **Le point relais Europe**
Lieu d'information et d'animation sur l'Europe
- **L'accès Public Internet (API)**
Équipé de 5 postes informatiques, cet espace, dédié à tous, permet d'accéder à Internet gratuitement pendant les horaires d'ouverture de la Maison des Services

■ DES AIDES POUR AMÉLIORER VOTRE HABITAT



L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) atteint la fin de sa 2^e et avant-dernière année de subventions. Il vous reste jusqu'à la fin de l'année 2016 pour solliciter des aides de l'Agence nationale de l'habitat et du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, majorées par la Communauté de communes.

Qui peut bénéficier de ces aides ?

Les propriétaires occupants, sous conditions de ressources, et propriétaires bailleurs privés.

Dans tous les cas le logement doit avoir plus de 15 ans et être occupé à titre de résidence principale.

Quels sont les travaux concernés ?

- Economies d'énergie ou énergies renouvelables : double-vitrage, isolation, changement d'énergie de chauffage...
- Adaptation du logement aux handicaps et à la perte de mobilité : main-courante, adaptation salle de bains, rampe d'accès, monte-escalier...
- Mise aux normes de logements très dégradés.

Dans tous les cas, les travaux doivent être réalisés par des artisans (fourniture et pose) et ne doivent pas être commencés avant d'avoir eu l'accord des subventions.

Rencontrer les conseillers du PACT HD 35, missionnés par la Communauté de communes, pour :

- vous renseigner sur les différentes aides possibles et les modalités ;
 - obtenir des conseils techniques après une visite à votre domicile ;
 - établir un plan de financement en tenant compte de vos apports personnels et ressources ;
 - monter votre dossier de subvention et assurer son suivi.
- Ces rencontres sont **gratuites et sans engagement**.

Des permanences, sans rendez-vous, sont organisées tous les vendredis de 10h à 12h à la Maison des Services (3 rue de la mairie à Combours). Vous pouvez aussi prendre au contact par téléphone au 0 800 400 702 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Pour une première rencontre avec le PACT HD 35, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition afin qu'ils puissent étudier votre demande.

■ EXPÉRIMENTEZ LE COVOITURAGE POUR ALLER AU TRAVAIL !



Sur le territoire de la Bretagne romantique, vers Rennes, Dinan, Dinard ou Saint-Malo, ayez le réflexe covoiturage.

Inscrivez-vous gratuitement et directement en ligne sur www.ehop-covoiturage.fr, indiquez ou recherchez votre trajet, et trouvez un covoitureur en quelques clics.

Et pour un trajet solidaire : www.ehop-solidaires.fr. Covoituez ponctuellement avec des personnes en situation de retour vers l'emploi ou la formation et partagez les frais de route

■ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : LE SPANC À VOTRE SERVICE

Eau de vaisselle, la douche, la lessive, les WC... les eaux usées domestiques sont généralement chargées de solvants, détergents, ou d'autres matières organiques. Avant d'être rejetées dans les milieux naturels, ces eaux doivent être traitées afin de ne pas les détériorer.

Il existe deux solutions pour épurer cette eau :

- **L'assainissement collectif**, est un réseau public qui concentre les eaux usées sur un site de traitement, communément appelé « tout à l'égout »,
- **L'assainissement non collectif** est une installation privée autonome, adaptée aux logements individuels situés dans des zones moins densément peuplées. Il est obligatoire pour les habitations non raccordées au tout à l'égout.

Un service dédié, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), encadre cette activité. Lorsqu'un habitant met en place un dispositif d'assainissement, il doit constituer une demande auprès du SPANC de la Communauté de communes. Ce dernier vous informe, vous conseille et effectue les différentes vérifications nécessaires au bon état de fonctionnement des équipements.

Besoins de conseils ou d'informations complémentaires ? N'hésitez pas à contacter le SPANC de la Bretagne romantique au 02 99 45 31 68 ou par mail à spanc@bretagneromantique.fr

Un guide d'entretien de votre assainissement individuel est disponible gratuitement auprès du SPANC ou en téléchargement sur www.bretagneromantique.fr (rubrique environnement / spanc)

■ INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les autorisations d'urbanisme : permis de construire, de démolir ou d'aménager, sont instruites par la Communauté de communes pour certaines communes de son territoire : Bonnemain, Cardroc, Cuguen, Dingé, Hédé-Bazouges, La Baussaine, La Chapelle-aux-Filtzméens, Lanhélin, Longaulnay, Lourmais, Meillac, Pleugueneuc, Québriac, Saint-Domineuc, Saint-Pierre-de-Plesquen, Saint-Thual, Tinténac, Trémeheuc, Tressé, ainsi que pour les communes de la Communauté de

communes du Pays de Dol-de-Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Un service dédié, le service **Application du Droit des Sols (ADS)** a ainsi été créé au sein de la Communauté de communes pour instruire les dossiers. Il veille notamment à la bonne conformité des demandes avec la réglementation en vigueur et les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune concernée.

Pour les habitants rien ne change : les demandes d'autorisation sont toujours à déposer en Mairie. Le Maire émettra un avis sur chaque dossier puis le transmettra au service ADS pour instruction.

Comme antérieurement, c'est votre commune qui vous délivrera et vous notifiera par courrier l'acceptation ou le refus de votre demande.

■ L'ESPACE-ENTREPRISES

Service en charge du développement économique du territoire, l'Espace-Entreprises se situe au cœur de l'activité économique locale, au sein du Parc d'activités de Moulin Madame à Combours.



L'équipe, constituée de 2 agents : Laurent CHARRIER responsable du service et Anne LAFFICHER conseillère d'entreprises, accompagne les entrepreneurs et futurs entrepreneurs du territoire depuis 10 ans déjà.

Il regroupe au sein d'un même bâtiment prestations de services, location de bureaux et de salles de réunion, formations, et réseau de partenaires : Chambre du Commerce et de l'Industrie Saint-Malo/Fougères, Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine ; Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, experts-comptables, Elan Créateur, BGE,...

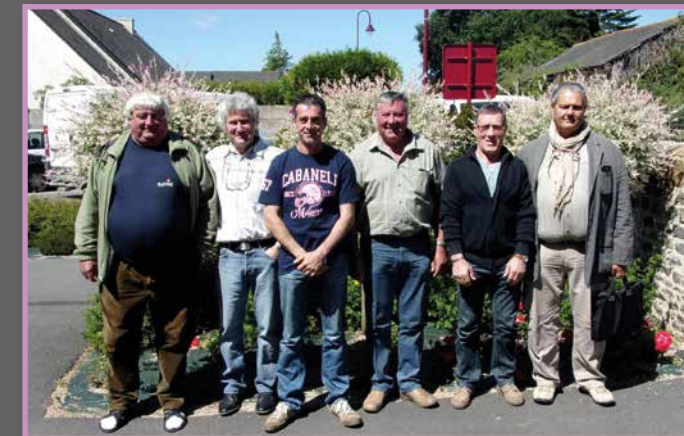
Structure d'accueil des entreprises du territoire, l'Espace-Entreprises a pour missions :

- La mise en œuvre d'une stratégie de développement économique à moyen et long terme
- L'accompagnement à la création ou à la reprise d'activités et au développement
- La création et la gestion de parcs, de zones d'activités, d'ateliers relais et de bureaux
- Le recueil d'informations économiques et statistiques
- La mise en place de formations et de groupes de travail thématiques

Retrouvez le calendrier des formations et matinales éco sur www.bretagneromantique.fr (rubrique Entrepreneurs) ou dans votre journal communautaire.

Pour plus d'information ou un RDV, contactez l'Espace Entreprises au 02 23 16 46 46 ou par mail à espace-entreprises@bretagneromantique.fr

L'ACCA



A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Président et les membres du bureau de l'ACCA présentent tous leurs meilleurs vœux de bonheur et santé à l'ensemble des chasseurs de la société ainsi qu'aux propriétaires signataires du droit de chasse qui nous permettent de nous adonner à notre loisir.

BONNE ANNÉE 2016 à tous.



A retenir :

Vente Pâté « Chevreuil & Sanglier » sur réservation aux chasseurs selon quantité disponible

- Le Vendredi 18 Décembre 2015 à 18h
- Le Vendredi 25 Mars 2016 à 18h à la Salle des Associations

Le Président
Daniel Tessier

ANCIENS COMBATTANTS

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le 11 Novembre 1915, il y a cent ans, la France, l'Europe et une partie du monde sont engagées depuis près de quinze mois dans ce qui allait devenir la Première Guerre Mondiale.

Les combats s'intensifient dans nos territoires, mais aussi sur le front d'Orient : l'année 1915 sera la plus meurtrière de tous les conflits.

Au cours de l'année 1916, la France va connaître deux batailles qui marqueront à jamais ses paysages et les familles de millions de soldats : à Verdun où le chiffre des pertes françaises et allemandes s'élève à 700 000 et dans la Somme où les pertes atteignent le million.



Les Anciens Combattants se sont réunis à Plesder, dans le souvenir et dans l'hommage de la Nation rendu à tous les « morts pour la France », hier dans la Grande Guerre, dans la Seconde Guerre mondiale, dans les guerres de décolonisation, et aujourd'hui dans les opérations extérieures.

Il ne faut pas oublier cette période. Il faut transmettre le message mémoriel aux jeunes générations, représentées à Plesder par les enfants, venus chanter la marseillaise.

PUBLICITÉ

J.R. MAÇONNERIE
REMY JUBAULT - E.U.R.L.

neuf et toutes rénovations

Terrassement - Taille de pierres - Enduit à la chaux

Équipé pour les chantiers difficiles d'accès !

LES LANDES GIMBERT 35720 PLESDER
☎ 06 17 63 52 08
✉ remy.jubault@sfr.fr 02 23 22 09 59

AUGUIN SARL MENUISERIE

7, Bd Victor Edet - 35580 GUICHEN
Tél. 02 99 57 01 38 - Fax 02 99 57 35 44

siret 313 041 212 00017



L'APE

Toute l'équipe de l'APE, l'Association des Parents d'Elèves de Plesder et des Champs-Géraux, souhaite à tous les parents, à tous les enfants, aux enseignants, aux mairies et aux employés communaux de nos deux communes, **une bonne et heureuse 2016.**



répartis de manière équitable entre les deux écoles.

Ces dernières années, grâce au dévouement de beaucoup, nous avons pu financé des projets ou des activités tels que la voile, les musées, le cinéma, le théâtre, la gym, la musique etc à hauteur des montants suivants :

- En 2012-2013 4 132 euros
- En 2013-2014 10 500 euros
- En 2014-2015 7 082 euros

Pour récolter les fonds nécessaires à ces activités, nous organisons deux manifestations majeures : la soirée à thème aux Champs-Géraux en Novembre et le vide-grenier, le 17 avril prochain, à Plesder. Le dimanche 20 mars 2016, nous relançons en complément un loto aux Champs-Géraux

C'EST QUOI L'APE ??

Dès l'instant où l'un de nos enfants est scolarisé dans l'une ou l'autre de ces écoles, nous devenons parents d'élèves et nous sommes donc concernés par les actions de cette association...

Elle a pour but d'aider à financer des activités culturelles et sportives pour nos enfants au même titre qu'un enfant citoyen. Elle finance également ponctuellement l'achat de matériels éducatifs et récréatifs. Les bénéfices étant toujours

Nous avons également mis en place trois autres manifestations : la kermesse, le Noël et le carnaval des enfants qui restent des événements à part, lieu d'amusement et de convivialité pour nous tous.



L'APE ce n'est pas la même chose que le conseil d'école ou le foyer des jeunes

LE CONSEIL D'ÉCOLE : Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment sur le règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

LE FOYER DES JEUNES : C'est une association de bénévoles qui œuvre pour offrir des activités/sorties/animations à tous les enfants de 0 à 18 ans habitants la commune concernée. Par exemple, le Foyer des Jeunes de Plesder collecte des fonds pour les jeunes résidant sur Plesder.

COMMENT AIDER L'APE ?

Sans argent, l'APE ne peut pas financer les activités de nos enfants et pour réussir à récolter ces fonds, nous avons besoin de l'aide de tous les parents... L'année passée a été pauvre en main d'œuvre et donc par conséquent les diverses manifestations ont demandé un temps important aux bénévoles présents. Afin de ne pas épuiser toutes nos ressources, nous avons donc besoin de toute l'aide possible... Tous les parents, anciens et nouveaux, sont donc les bienvenus !!!!!!! À BIENTÔT !

Toute l'équipe de l'APE

De nouveaux dirigeants et bénévoles pour encadrer et faire vivre le club sont les bienvenus.

Le président du FC du LINON

Loïc ROUAULT

4 rue d'Armor - TREVERIEN

FC DU LINON

TREVERIEN PLEUGUEUNEUC PLESDER



Après un début de championnat difficile, le club s'offre deux victoires consécutives et compte renouveler ces exploits aux matchs à venir.

L'équipe comporte 22 joueurs seniors et 6 dirigeants. Le club souhaite s'agrandir en montant pour la saison 2016/2017 une équipe de vétérans et pourquoi pas une école de football pour les plus petits.



CLUB DE L'AMITIÉ DE PLESDER



Bonjour à tous

Dans quelques semaines, l'année 2015 ne sera plus qu'un souvenir bien triste quand on pense aux événements actuels.

Notre association arrête son activité du mardi 15 décembre 2015 au mardi 5 Janvier 2016

Nous avons eu la joie d'accueillir 2 nouveaux adhérents, que nous remercions chaleureusement de nous avoir rejoint ; nous en avons perdu une ayant dû aller au foyer logement de PLEUGUEUNEUC. L'année 2015 a été l'occasion de renouveler le cochon grillé et une sortie à Villedieu les Poêles, toujours de bons moments passés ensemble



PROGRAMME POUR 2016

■ le 23 Janvier 2016 :

Assemblée générale du Club dans la salle des associations à 11h avec la vente des timbres et carte de l'année. N'oubliez pas les vôtres.

Ordre du jour : Bilan, renouvellement bureau et projet 2016.

Nous terminerons cette rencontre par le verre de l'amitié suivi d'un repas servi au restaurant «Aux Délices des Sens » à PLEUGUEUNEUC. Le prix du repas est de 22 € par personne boisson comprise pour les adhérents vous êtes tous invités à y participer. Les personnes qui souhaitent nous rejoindre peuvent s'inscrire auprès de : Jacqueline BUREAU au 02 99 33 19 61 - Marie GLORY au 02 99 69 44 96

C'est avec joie que nous accueillerons de nouveaux adhérents nous comptons sur vous pour prendre votre carte et participer à nos manifestations.

- 23 Avril 2015 : Tête de veau à la Drolonnerie en MEILLAC le rendez-vous est prévu à 12h sur place .
- Du 26 juin au 2 juillet : voyage d'une semaine au sac d'Egletons en CORRÈZE et ses environs (voyage organisé par le président Cantonal)

Les Membres du bureau et moi-même vous présentons tous nos vœux pour 2016. Quelle vous apporte joie, bonheur et surtout la santé

Sa présidente
Jacqueline BUREAU

GYM D'ENTRETIEN PLESDEROISE

Depuis le 9 Septembre 2015, nous avons repris les séances de Gym tous les mercredis de 20h15 à 21h15 à la Salle des Associations (pour cause de rénovation de la Salle des Fêtes)

Superbe ambiance et motivation assurées par toutes les adhérentes sous la responsabilité de notre coach « Rozenn »



Merci à toutes les adhérentes qui aident à l'animation locale,

Nouveauté !!!! Repas « Raclette » le 19 Mars 2016
A la salle des jeunes et de la Culture de Plesder

Nous souhaitons à tous une bonne Année 2016 avec tous nos vœux de bonheur et de santé

La présidente
Brigitte COQUIO

PUBLICITÉ

MENUISERIES
INTERIEURES
& EXTERIEURES
CHARPENTES
ESCALIERS
ISOLATION PAR L'EXTERIEUR
VOLETS ROULANTS
PORTES DE GARAGE
PORTAILS - STORES
MOTORISATION

Fax 02 96 83 47 47
martin.ats@wanadoo.fr
www.martin-menuiserie.com

Etablissements
Martin
BOIS - ALU - PVC

02 96 83 40 20
Le Val - 22830 PLOUASNE

LE FOYER DES JEUNES

Bonne année 2016

Toute l'équipe du foyer vous souhaite une très bonne année et remercie toutes les personnes qui ont participé à nos manifestations, pas leur présence ou par leur aide !!

Le succès de la soirée Galet'Party et Roul'ta crêpe a permis d'organiser un week-end aux yourtes du Mont-saint Michel au mois d'août dernier.



Les manifestations à venir :

Traditionnelle **GALETTE DES ROIS** avec les jeunes de la commune : le dimanche 10 janvier à 15h30 (salle des associations). Inscription auprès de Patricia (0695509114) ou sur le site facebook avant le 3 janvier. Profitez de l'occasion pour adhérer vos enfants au foyer afin qu'ils puissent bénéficier des sorties !!

SOIREE A THÈME au mois de juin 2016 : Suspense !

Merci encore à tous, L'équipe du Foyer

La Présidente
Nadine FAUVEL

Le site est dépaysant et le gîte très bien géré par Samuel Tessier, un ancien du Foyer des Jeunes que nous remercions chaleureusement pour son accueil et ses animations (trampoline, sumo, baby-foot humain ...)



Il nous reste à vous souhaiter une bonne fin d'année 2015. L'hiver, même s'il est gris et maussade, froid et pluvieux, n'est qu'un moment à passer. C'est pourquoi, nous vous offrons nos meilleurs vœux pour l'année à venir ... Dans deux mois, le soleil commencera à reprendre sa course ...



Le président
Yves ADAM

JUMELAGE

Chers amis,
Après une année "sabbatique", le jumelage Plesder-Ahorn va de nouveau manifester son existence. Ce décalage était prévu et c'est donc, dans le même esprit que nous accueillerons nos amis. Une fois de plus, nous apporterons notre modeste contribution à une Europe plus que jamais nécessaire.

Les festivités se dérouleront lors du week-end de l'Ascension, les 5, 6 et 7 mai. Grâce aux travaux entrepris par la commune, l'accueil pourra être assuré dans une salle des fêtes entièrement rénovée.

Le programme verra deux temps forts une visite au Mont St Michel et dans la baie et, plus localement, l'inauguration du plateau sportif de la commune. Les détails vous seront précisés lors d'une soirée organisée quelques semaines avant.

Comme chaque année où il nous revient d'accueillir nos amis d'Ahorn, nous lançons un appel aux bonnes volontés. Plus nous aurons de familles d'accueil, plus nous aurons de bénévoles pour assurer le service, plus nous pourrons être à la hauteur de l'événement.

RELAIS DES VILLAGES

Le 32^e Relais des villages Rance Guinefort s'est déroulé le vendredi 8 Mai 2015 sur la commune de Saint-Judoce (Côtes-d'Armor).

Plesder, la seule commune brétilienne (35) participante de ce relais, termine sixième de l'épreuve.

Le relais est passé dans tous les villages. Sans esprit de compétition et dans la plus grande convivialité, l'épreuve donne lieu à un classement non officiel.



Après une année d'absence à cette manifestation, Plesder a repris la course. Nous remercions tous les coureurs et bénévoles qui ont participé à cette épreuve. Nos coureurs n'ont pas démerité et cette 6^e place est très encourageante. Bon démarrage et félicitations.



L'an prochain, ce sera le Hinglé qui prendra les rênes de l'organisation afin d'animer les douze communes participantes (Trévron, Saint-Judoce, Évrant, Calorguen, Saint-Carné, Saint-Juvat, Le Quiou, Tréfumel, Bobital, Le Hinglé, Les Champs-Géraux et Plesder)

Un grand merci tout particulier à Elodie Tréhel et à Franck Garnier qui ont donné du temps et beaucoup d'énergie pour cette reprise.

Leur investissement a permis que nous soyons couronnés de succès et d'encouragement pour cette reprise du relais des villages.

Nous vous donnons rendez-vous, au Hinglé, pour le relais 2016 et comptons sur de nombreux participants Plesdérois.

L'équipe Organisatrice
du Relais des villages

REVES DE BAMBINS

L'association propose un espace-jeu à destination des enfants de 2 mois à 4 ans accompagnés d'un adulte (parent, grand parent, assistante maternelle, etc...) à la salle des associations de Plesder.



« Rêves de bambins » accueille à ce jour 17 enfants.

Deux séances ont lieu chaque semaine, sur inscription préalable (vaccination obligatoire, autorisation parentale et cotisation annuelle). Ouvert le mardi et le jeudi matin, de 8h45 à 11h.

Les mardis, les séances sont animées par une intervenante du RPAM (Relais Parent Assistante Maternelle). Elle y propose diverses activités permettant aux jeunes enfants de se développer harmonieusement tant sur le plan affectif que psychomoteur ou intellectuel.

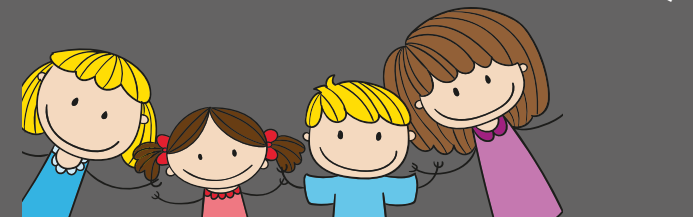


Ce lieu permet de rompre l'isolement des parents et des assistantes maternelles qui peuvent se retrouver chaque semaine et partager des points de vue, des connaissances, mutualiser leurs savoirs concernant la petite enfance.

Pour tout renseignement, contactez Emmanuelle HAQUIN au : 06 28 52 17 93

« Rêves de bambins » vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année !

La Présidente
Emmanuelle HAQUIN



TOUS EN SCENE

Les répétitions rythment à nouveau nos emplois du temps pour préparer notre 7^e saison théâtrale.



Pour des raisons d'organisation notre spectacle pour l'année 2016 aura lieu dans la grande salle des fêtes des CHAMPS-GERAUX, sur un **seul week-end** donc à vos agendas :

- VENDREDI 4 MARS à 20h30
- SAMEDI 5 MARS à 20h30
- DIMANCHE 6 MARS à 14h30

SALLE DES FETES des CHAMPS-GERAUX



Suite à la déception de certains spectateurs qui n'ont pu avoir de place l'année dernière nous prendrons des réservations pour organiser ce week-end au mieux. **Les numéros pour les réservations sont les suivants : 06 72 57 21 79 ou 06 21 18 38 93**

Nous vous remercions de votre compréhension et vous attendons tous aussi nombreux.

Toute l'équipe de TOUS EN SCENE vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2016, qu'elle vous apporte bonheur, santé et prospérité.

Théâtralement.
La présidente
Sylvie PIEL

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES ANNÉE 2016

ORGANISATEUR	TYPE DE MANIFESTATION	DATES À RETENIR	LIEUX
JANVIER			
Club de l'amitié	AG	samedi, 23 janvier, 2016	Salle ASSO
FC LINON	Galette des rois	dimanche, 24 janvier, 2016	TRÉVÉRIEN
Gym	AG	mercredi, 27 janvier, 2016	Salle ASSO
Anciens Combattants	AG	samedi, 30 janvier, 2016	Salle ASSO
FEVRIER			
FC LINON	Concours Belote	samedi, 13 février, 2016	TRÉVÉRIEN
APE	Carnaval	samedi, 27 février, 2016	CHAMPS-GERAUX
MARS			
FC LINON	Repas	samedi, 05 mars, 2016	PLEUGUENEUC
Théâtre	Représentation	4 au 6 Mars 2016	CHAMPS-GERAUX
Gym	Repas	samedi, 19 mars, 2016	PLESDER
APE	Loto	dimanche, 20 mars, 2016	CHAMPS-GERAUX
AVRIL			
APE	Vide Grenier	dimanche, 17 avril, 2016	PLESDER
Club de l'amitié	Tête de Veau	samedi, 23 avril, 2016	MEILLAC
MAI			
PLESDER-AHORN	Jumelage	4 au 8 Mai 2016	PLESDER
FC LINON	Concours Pétanque	samedi, 07 mai, 2016	TRÉVÉRIEN
Relais des villages	Repas	samedi, 07 mai, 2016	LE HINGLE
FC LINON	Braderie	samedi, 21 mai, 2016	TRÉVÉRIEN
JUIN			
FC LINON	Tournoi	samedi, 04 juin, 2016	TRÉVÉRIEN
FC LINON	AG	samedi, 18 juin, 2016	TRÉVÉRIEN
JUILLET			
APE	Kermesse	dimanche, 03 juillet, 2016	CHAMPS-GERAUX
SEPTEMBRE			
ACCA	Repas	17 ou 24 septembre	PLESDER
OCTOBRE			
CCAS	Repas	dimanche, 09 octobre, 2016	lieu à déterminer
NOVEMBRE			
Anciens Combattants	Tête de Veau	samedi, 05 novembre, 2016	MEILLAC
APE	Repas	samedi, 26 novembre, 2016	CHAMPS-GERAUX

Gym tous les mercredi à la SDJC, à partir de Mars jusqu'au 27 Juin
Rêves de Bambins Salle des Associations le mardi et jeudi

L'ÉCHO du TRI



NUMÉRO 21 - NOVEMBRE 2015 | WWW.SMICTOM-TINTENIAC.FR



Édition spéciale

RÉORGANISATION DES CIRCUITS DE COLLECTE



QUESTIONS À
Christian ROGER
1^{er} Vice-président

Pourquoi ces changements de circuits de collecte ?

Dans un souci d'optimisation et de maîtrise des coûts, le SMICTOM a investi dans un centre de transfert. Ce nouvel outil permet de transporter plus de déchets avec moins de camions. En effet, cela va permettre de réduire d'un tiers le transport des déchets vers les usines de recyclables et d'incinération. Grâce à ce nouvel outil, on économise du temps sur les tournées de collecte. D'où la nécessité de réaliser une étude d'optimisation pour équilibrer les nouvelles tournées.

Quel impact environnemental ?

L'impact environnemental est loin d'être négligeable. Grâce à l'optimisation des circuits de collecte des déchets et à ce nouveau centre de transfert, le SMICTOM d'Ille et Rance va économiser plus de 10 000 litres de carburant par an. C'est autant de rejets de gaz à effets de serre en moins dans l'atmosphère et nous gagnons tous à économiser et protéger notre planète.

Du changement au 1^{er} janvier

A partir du 1^{er} janvier 2016, le calendrier de la collecte de vos ordures ménagères et de vos déchets recyclables évolue.

Une qualité de service inchangée

Les jours de collecte peuvent changer mais le service reste inchangé. Vos ordures ménagères seront toujours ramassées 1 fois par semaine et vos déchets recyclables 1 fois tous les 15 jours.

Attention, pour certaines communes, la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables se fera sur 2 jours différents ! Reportez vous au tableau au verso.

Le saviez-vous ?

Actuellement, le coût moyen, par habitant de la redevance sur le territoire du SMICTOM d'Ille et Rance est le plus faible du département, soit environ 33% de moins que la moyenne nationale.

LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS CHANGE !

Une question ? Un renseignement ?



02 99 68 03 15

Du lundi au vendredi de 13h à 17h

www.smictom-tinteniacy.fr / contact@smictom-tinteniacy.fr

DU NOUVEAU
DANS LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS

NOUVEAU
PLESDER
Ordures
ménagères
VENDREDI
Sacs
jaunes
LUNDI

La nouvelle collecte ça marche comment ?

Les circuits de collecte changent mais vos ordures ménagères seront toujours ramassées 1 fois par semaine et vos déchets recyclables 1 fois tous les 15 jours. N'oubliez pas de vous référer au tableau ci-contre pour savoir si vos déchets recyclables sont collectés en semaines paires ou impaires.

semaines paires semaines impaires

Par exemple : si j'habite Bécherel, mes ordures ménagères sont collectées tous les mercredis et mes déchets recyclables sont collectés les jeudis des semaines impaires car la case est jaune.

	ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS RECYCLABLES
Bécherel	MERCREDI	JEUDI
Bonnemain	LUNDI	LUNDI
Cardroc	MARDI	MARDI
Combourg	MARDI	MARDI
Cuguen	VENDREDI	MERCREDI
Dingé	MERCREDI	MERCREDI
Feins	MERCREDI	MERCREDI
Guipel	VENDREDI	JEUDI
Hédé-Bazouges	MERCREDI	MERCREDI
Irodoeur	JEUDI	LUNDI
La Baussaine	MARDI	MARDI
La Chapelle aux Fitzméens	JEUDI	LUNDI
La Chapelle Chaussée	MERCREDI	JEUDI
La Mézière	MERCREDI	MERCREDI
Langan	MERCREDI	JEUDI
Langouet	VENDREDI	MARDI
Lanhélin	LUNDI	LUNDI
Lanrigan	MARDI	MARDI
Les Iffs	VENDREDI	MARDI
Longaulnay	MARDI	MARDI
Lourmais	VENDREDI	MERCREDI
Meillac	JEUDI	LUNDI
Miniac-sous-Bécherel	MERCREDI	JEUDI
Montreuil sur Ille	VENDREDI	MERCREDI
Plesder	VENDREDI	LUNDI
Pleugueneuc	VENDREDI	LUNDI
Québriac	JEUDI	JEUDI
Romillé	MARDI	JEUDI
St Thual	MARDI	MARDI
St Briec des Iffs	VENDREDI	MARDI
St Domineuc	LUNDI	MARDI
St Gondran	VENDREDI	MARDI
St Léger des Prés	VENDREDI	MERCREDI
St Pern	JEUDI	LUNDI
St Pierre de Plesguen	LUNDI	LUNDI
St Symphorien	VENDREDI	MARDI
Tinténia	JEUDI	JEUDI
Trémeheuc	VENDREDI	MERCREDI
Tressé	LUNDI	LUNDI
Trévérien	LUNDI	LUNDI
Trimer	MARDI	MARDI
Vignoc	VENDREDI	JEUDI



Quai de transfert

LE SMICTOM D'ILLE ET RANCE PRÉPARE L'AVENIR

Le nouveau quai de transfert des déchets ménagers et recyclables, opérationnel depuis début septembre apporte un nouveau souffle au SMICTOM.

Cet investissement de 300 000 € va permettre de réduire d'un tiers le transport des déchets vers les usines de recyclables et d'incinération. Ainsi, de réelles économies environnementales vont être produites.

Grâce à ces changements, le SMICTOM met tout en oeuvre pour maintenir le coût de la redevance tout en conservant la qualité de service dont bénéficient les habitants des 37 communes du territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avant les déchets étaient attrapés à l'aide d'un grapin. Maintenant, les camions se stationnent sur le haut du quai de transfert et les déchets tombent par gravité.



Renseignements : SMICTOM d'Ille et Rance : La Lande - BP24 - 35190 TINTENIAC - Tél : 02 99 68 03 15 - www.smictom-tinteniatic.fr - email : contact@smictom-tinteniatic.fr
Rédaction et réalisation : SMICTOM d'Ille et Rance (imprimé sur du papier recyclé)



ASSISTANTES MATERNELLES

Mme Elisabeth BURY	La Cocheriais	06 62 15 94 94	06 62 15 94 94
Mme Emmanuelle HAQUIN	La Saudraye	02 90 56 63 11 06 28 52 17 93	02 90 56 63 11 06 28 52 17 93
Mme Sophie DINEL	La Cocheriais	02 99 69 48 39 06 12 78 45 55	02 99 69 48 39 06 12 78 45 55
Mme Sandra CHARTIER	5 Route de Beaulieu	02 99 45 06 37 06 66 53 29 73	02 99 45 06 37 06 66 53 29 73
Mme Marie-Anne SEIGNOUX	Beaulieu	02 99 69 46 26	02 99 69 46 26
Mme Catherine BONNAMY	1, rue Jean de la FONTAINE	06 87 93 78 16	06 87 93 78 16

(Liste à consulter sur le site : assistants maternels du Département d'Ille-et-Vilaine)

DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

Nous avons, à plusieurs reprises, eu à déplorer les dépôts sauvages de déchets. Ces actions sont passibles de contraventions, et nous mettons tout en oeuvre pour retrouver les personnes irrespectueuses de notre environnement.

LA TNT

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la TNT va évoluer, votre équipement sera-t-il compatible ?

Dans la nuit du 04 au 05 avril 2016, les chaînes de la TNT vont abandonner la diffusion en MPEG-2 pour toutes passer en MPEG-4. Ce que cela change ? Une minorité de téléviseurs et récepteurs ne seront plus compatibles ! Comment savoir si votre télévision diffusera encore la TNT en 2016 ? Quelles sont les solutions ? Suivez le guide !

Qu'est-ce qui change ?

Le MPEG-4 n'est pas nouveau. En effet TF1, France 2, Arte, M6 et les 6 chaînes les plus récentes de la TNT (HD1, L'Équipe 21, 6ter, Numéro 23, RMC Découverte et Chérie 25) émettent d'ores et déjà en Haute Définition, donc en MPEG-4. Plus récente, plus performante et surtout compatible avec la HD, cette norme de codage va donc remplacer le MPEG-2.

Bonne nouvelle donc, car vous pourrez profiter de plus de chaînes en HD dès le 5 avril 2016, à condition bien sûr d'avoir un téléviseur ou un récepteur capable de décoder le MPEG-4. Pour certains foyers, dont l'équipement ne sera pas compatible, il faudra renouveler son matériel. Mais comment savoir si vous êtes concerné ?

Un simple test à faire chez vous

Pas besoin d'éplucher vos factures pour savoir de quand date votre téléviseur ou de lire l'intégralité de la notice pour vérifier sa compatibilité.

La manière la plus sûre de s'assurer que votre équipement est capable de diffuser la norme MPEG-4 et donc du contenu HD est de réaliser ce test facile chez vous :

- Branchez votre téléviseur (et si besoin votre décodeur TNT),
- Rendez-vous sur le canal 7 (ou 57) qui diffuse par défaut la chaîne Arte,
- Si le logo « Arte HD » apparaît, alors votre matériel est compatible avec la Haute Définition.

Malheur, mon matériel n'est pas compatible HD !

Que faire si vous êtes concerné par cette problématique ? Deux solutions s'offrent à vous : La plus simple et la plus économique, vous équiper d'un décodeur HD qui vous permettra de recevoir la TNT sur votre téléviseur. Cependant, un décodeur HD ne sera pas suffisant pour diffuser en Haute Définition si votre télévision n'est elle-même pas compatible. Vous recevrez bien les chaînes donc, mais en Définition Standard. Si votre téléviseur est incapable d'afficher du contenu Haute Définition, c'est qu'il n'est pas de première jeunesse ! Pourquoi ne pas saisir l'occasion pour profiter des nombreuses innovations du marché : Ultra HD, technologie 3D, Smart TV...

BLOC NOTE

MAIRIE

2 Place de l'Erable 35720 PLESDER
02 99 69 44 76 - Fax : 02 99 69 47 13
E-Mail mairieplesder@wanadoo.fr - www.plesder.fr

Horaires d'Ouverture :

Lundi et jeudi - Fermée le matin, ouvert de 15h00 à 17h30
Mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Samedi : De 10h00 à 12h00 Fermée l'après midi
Fermée le samedi matin en juillet et en août

Permanence du Maire et des Adjointes

Le Maire et ses adjointes reçoivent uniquement sur
Rendez-vous : 02 99 69 44 76

Le Maire Evelynne SIMON GLORY

Le vendredi après-midi et le samedi matin

Jean Pierre MOREL

1er adjoint : Chargé de la Voirie et de la Sécurité routière

Eric MOREL

2° adjoint : Chargé de l'Urbanisme, Bâtiments et Aménagement du Territoire

Patrick COQUIO

3° adjoint : Affaires sociales, scolaire, culture et communication

SALLE DE JEUNES ET DE LA CULTURE

Les réservations s'effectuent à la mairie, une caution de 1000 € et un acompte de 60 € vous seront demandés ainsi qu'une copie de votre assurance « responsabilité civile ».

Tarifs

Tarif weekend : 350 €

1 journée sans cuisine : 80 €

1 journée avec cuisine : 150 €

Caution : 1 000 €

N° D'URGENCE

SAMU 15 ou 112 (téléphone portable)

POMPIERS 18

GENDARMERIE Saint Domineuc 17

Centre Anti Poison : 02 99 59 22 22

GDF sécurité dépannage : 0 800 47 33 33

EDF sécurité dépannage : 0 810 333 035

Allo enfance maltraités : 119

POLE EMPLOI

3949 (0,11 € / appel) - www.pole-emploi.fr

52 rue du Grand Jardin - 35400 SAINT MALO - 5 Rue de la Mairie - 35270 COMBOURG

ASSISTANTE SOCIALE

Tél. 02 99 73 90 01

Mme PARAIRE Magali se tient à votre disposition le lundi après-midi à la mairie de Saint Pierre de Plesguen. Permanence à Tinténia sur RDV : 02 99 73 05 69

DECHETTERIE DE TINTENIAC

Tél. 02 99 68 16 03. Ouvert tous les jours de 13h30 à 17h15

Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h15

AGENCE DÉPARTEMENTALE DU PAYS DE SAINT MALO

26 bis rue Raphaël de Folligné - 35360 LA GOUENIERE

Tél. 02 99 02 45 00 - www.agences.ille-et-vilaine.fr

ADMR

2 av des Trente - 35190 TINTENIAC - Tél.02.99.68.06.57

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE

2 rue des Coteaux - 35190 la Chapelle aux Filtzméens - Tél.02 99 45 23 45

accueil@bretagneromantique.fr

Horaires d'ouverture : Du Lundi au Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Le Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

VOUS POUVEZ RETROUVER TOUTES CES INFORMATIONS
SUR LE SITE : www.plesder.fr



AFM-Téléthon 35 a ajouté 3 nouvelles photos à l'album
Plesder (2015) — à Plesder.

14 h · 🌐

Il s'agit d'une belle initiative d'un garçon de 8 ans habitant Plesder, Paul Ewan, qui a décidé de vendre des citrouilles au profit du Téléthon. La vente a eu lieu en octobre et novembre. Il a récolté 220€. #Telethon2015

